Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Maizières lès-Metz

Direction Générale des Services
Tél : 03 87 80 11 23
Fax : 03 87 51 77 16
www.ville-maizieres-les-metz.fr
direction-generale@maizieres-les-metz.fr

délibération du conseil municipal

Séance du : 5 mars 2021	
Sous la présidence de : M. Julien FREYBURGER, Maire	
Département de la Moselle	**Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz**
Nombre de conseillers élus : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3	
Date d'envoi de la convocation : 26 février 2021	

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. NILLES, M. CAEILLETE (arrivé en cours de séance, procuration de vote donnée à Mme ALZIN en attendant), M. AVANZATO, M. MAIAU, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, M. LORENTZ.

Etaient absent excusés : Mme LELUBRE (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), Mme KASMI (qui a donné procuration de vote à Mme GALEOTTI), M. LEGRAND (qui a donné procuration de vote à M. LACK).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, fait la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal dans les conditions prévues à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1 est mis en ligne sur le site internet de la commune, après adoption par le Conseil Municipal de la délibération à laquelle il se rapporte.

Le cycle budgétaire annuel est rythmé par la prise de nombreuses décisions, mais l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel. Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2021 doit permettre au Conseil Municipal :

- De définir les grandes orientations qu'il entend donner à l'action municipale.
- De cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies.
- De proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Les orientations budgétaires proposées dans ce document sont issues des simulations effectuées sur les équilibres budgétaires, corrélant le niveau de l'épargne disponible, l'évolution de la fiscalité et l'évolution de la dette.

Il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations pour prendre toute la mesure de l'environnement financier de la Ville et préparer en connaissance de cause le budget primitif 2021.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

Cette loi a notamment modifié, dans son article 107, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui désormais dispose que le rapport d'orientation budgétaire portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure sur la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1. 2021 : un contexte de construction du budget inédit

La crise économique engendrée par la crise sanitaire de la Covid-19, que certains appellent "le grand confinement", est la récession économique la plus sévère connue depuis la grande dépression des années 1930, le repli de l'économie mondiale étant supérieur à celui observé lors de la crise financière de 2009. Cette crise est véritablement mondiale : tous les pays qu'ils soient avancés, émergents ou en développement, sont en récession en 2020.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Dans sa note de conjoncture de novembre 2020, l'INSEE estime la perte de PIB en France autour de -10% en 2020 en indiquant qu'après une forte chute de l'activité économique au deuxième trimestre, à-18,9% par rapport au quatrième trimestre 2019, et un fort rebond ramenant cet écart à -4,1% au troisième trimestre, la fin de l'année 2020 est marquée par une deuxième vague épidémique et la mise en place d'un reconfinement de la population et tout porte à croire que notre pays traverse actuellement une troisième vague. L'écart d'activité avec le niveau d'avant- crise se creuserait donc à nouveau en novembre, à moins 13 %.

La Loi de Finances Initiale pour 2021 (LFI) du 29 décembre 2021 est empreinte de ce contexte financier lié à la crise sanitaire et à la gestion de la pandémie de la Covid-19 et du plan de relance conçu par le Gouvernement pour la période 2021-2022. En 2020, le déficit de l'ensemble des administrations publiques est anticipé à 11,3% du PIB (dont à peu près 0% pour les collectivités) face à une récession de 11%.

Certes, une embellie est programmée pour 2021 avec des déficits publics revenant à hauteur de 8,5% et un rebond technique de l'activité de 6%. Il reste, que tous les analystes s'accordent sur le fait que le PIB mettra longtemps à retrouver la trajectoire qui aurait été la sienne sans crise sanitaire, avec, à la clef, des pertes durables de recettes publiques, pour l'heure compensées par la dette. En 2021, l'Etat prévoit d'emprunter 280 milliards d'euros, davantage que ses 258 milliards de ressources fiscales nettes. Nul doute qu'il faudra bien rentrer dans l'épure un jour ou l'autre.

Il est fort à craindre que les collectivités ne soient à nouveau mises à contribution. Le parallèle semble tout tracé avec la crise de 2008, laquelle avait vu se succéder le plan de relance (2009), l'allégement des impôts de production avec la réforme de la taxe professionnelle, puis à l'heure du redressement, des ponctions sur les dotations locales (2014-2017) via la célèbre Contribution au Redressement des Finances Publiques.

On peut constater que les deux premières étapes décrites ci-dessus figurent d'ores et déjà dans la LFI 2021. En effet, une mesure phare du Plan de relance consiste en des réductions d'impôts économiques, une nouvelle fois locaux (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) de 10 milliards d'euros par an, pérennes au-delà de 2022 et pour le moment dûment compensées.

1.1 Le contexte budgétaire national

L'épidémie de Covid-19 appelle un effort de relance et de transformation des territoires pour mieux les préparer aux défis présents et à venir. La loi de finances pour 2021 ne pouvait établir un budget comme les autres. Complétant et matérialisant le plan de relance, le budget 2021 est un budget de crise, mais également de défis.

Pour mémoire, le soutien à l'investissement local est au cœur de la politique économique menée par le Gouvernement qui a mis en place, avec la troisième loi de finances rectificative pour 2020, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie.

Des mesures exceptionnelles sont adoptées dans ce plan de relance, comme notamment des mécanismes de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales des collectivités et un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un milliard d'euros en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des collectivités ouverts en loi de finances pour 2020.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Dans cette période d'incertitude sanitaire et économique, la LFI 2021 est centrée, en ce qui concerne les collectivités territoriales, sur ce plan de relance de 100 milliards d'euros [illegible] incluant la baisse de 10 milliards d'euros par an des impôts dits de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2021 prévoit une accentuation du soutien à l'investissement local par une enveloppe supplémentaire destinée à soutenir les investissements des collectivités territoriales dans le cadre des subventions DSIL de droit commun 2021 et DSIL plan de relance 2021 - rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.

Inscrit dans l'article 72-2 de la Constitution, le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales précise qu'elles "bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement". La liberté de vote des taux d'imposition est une composante importante de leur autonomie financière, puisqu'elle leur permet de fixer annuellement, par délibération du Conseil, les parts des taxes locales qu'elles perçoivent.

A cet égard, on peut constater que cette LFI réduit l'autonomie financière des collectivités et marque un pas de plus vers la nationalisation des ressources des collectivités : quelques 33 milliards d'euros de reversement de la TVA et 1 milliard d'euros de compensations fiscales nettes vont remplacer cette année la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, la part régionale des CVAE et 50% des impôts fonciers industriels. Depuis 2011, les régions ne votent plus aucun impôt.

De plus, la TVA nationale a beau être constitutionnellement rangée parmi les ressources propres des collectivités perceptrices, elle a tout d'une dotation de l'État. En effet, il s'agit d'un impôt que les départements et intercommunalités vont percevoir en application de la réforme de la fiscalité locale et dont elles ne disposent pas de la liberté de vote des taux. Leur autonomie financière risque donc d'être amoindrie, faute de levier fiscal dont elles peuvent librement disposer.

Ainsi, une disposition majeure de la LFI 2021 l'atteste : la révision de la règle d'indexation de la quote-part de TVA attribuée aux Départements et aux EPCI ; amendement-surprise qui rabotera en 2022 les fractions de TVA qui seront accordées aux départements et aux intercommunalités, en compensation de la perte de certains de leurs impôts locaux (foncier bâti pour les départements et taxe d'habitation pour les groupements de communes). Les structures concernées bénéficieront de la dynamique de la TVA "observée durant l'année en cours" et non plus avec un retard d'un an ; mesure moins avantageuse qu'attendue en termes de recettes fiscales.

Enfin, pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la loi de finances 2021 instaure la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (2.3 Md€). A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux, énième coup de canif porté à l'autonomie fiscale des collectivités. Pour ce faire, le tarif de la taxe sera fixé unilatéralement à sa valeur maximale en 3 ans pour toutes les collectivités, y compris pour les 21% qui ne sont pas au maximum ou qui ont voté un tarif à zéro.

1.1.1 Les évolutions de fiscalité économique locale

Au niveau fiscal, la baisse des impôts de production, dans le cadre du plan de relance, se traduit de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

- Suppression de la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) affectée aux régions soit 7,2 milliards d'euros dès 2021
- Baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties payée par le secteur industriel soit 1,75 milliards d'euros.
- Baisse de la cotisation financière des entreprises (CFE) du même secteur soit 1,5 milliards d'euros.

1.1.2 Suppression de la Taxe d'Habitation

La loi de finances de 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.

A compter de 2021, la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) par les communes est supprimée. Les contribuables classés parmi les 20% les plus aisés continueront à acquitter une cotisation dégressive jusqu'en 2023 (l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022), au profit du budget de l'Etat. En compensation, la commune récupérera le taux départemental de foncier bâti.

Les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations afin de « garantir le maintien à l'identique de la compensation à l'euro près de la perte de produit de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale ». De leur côté, Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront quant à elles une dotation de 293 millions d'euros.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, compensée par l'attribution aux communes du taux départemental de Taxe Foncière, risque d'accroître les inégalités de traitement entre les contribuables en faisant reposer une trop forte croissance de la pression fiscale sur les propriétaires.

En 2021, la Ville de Maizières-lès-Metz percevra ainsi, en substitution des recettes qu'elle percevait au titre de la Taxe d'habitation :

- Le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires - ou THRS qui a représenté 25 000 euros en 2019 – avec le taux de TH actuel qu'elle pourra faire varier à partir de 2023.

- Un nouveau produit de foncier bâti, avec le taux communal, le taux départemental et un coefficient correcteur. En effet, afin que le nouveau produit de foncier bâti (avec le taux départemental) assure à la commune un produit fiscal équivalent aux produits Foncier Bâtier et Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales de 2020, un coefficient correcteur s'applique. Ce coefficient correcteur est calculé pour qu'à bases constantes, la commune reçoive l'équivalent des anciens produits de THRP et de foncier bâti, majoré des compensations TH et des rôles supplémentaires TH.

Dès lors, le produit fiscal 2021 de foncier bâti sera égal à : *Bases FB 2021 x Nouveau taux FB x Coefficient correcteur.*

La Collectivité aura la possibilité de faire varier son nouveau taux d'imposition de foncier bâti dès 2021 ; le coefficient correcteur ne s'appliquera néanmoins pas à la partie du produit fiscal lié à la hausse de taux.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

1.1.3 Les concours de l'Etat

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales augmenteront de 1,2 milliard d'euros au niveau agrégé (soit un montant de 50,3 milliards d'euros). Toutefois, la provision permettant de garantir le montant prévisionnel des recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'outre-mer, institué par la 3ème loi de finances rectificative au titre de l'année 2020, n'est pas reconduite pour 2021.

Conformément à l'engagement pris par le président de la République au cours de son mandat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable et s'établit en valeur à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements). Ainsi, les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020 ; les variations individuelles de DGF résultant des règles habituels de calcul (impact des écrêtements et évolution des situations de chaque commune au regard des critères de calcul de la DGF). Toutefois, le développement de la part péréquée se poursuit puisque la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent de 90 millions d'euros chacune, de même que la dotation d'intercommunalité (avec 30 millions d'euros d'augmentation) et les dotations de péréquation des départements (+ 10 millions d'euros), au détriment, donc, des autres bénéficiaires qui supportent les variables d'ajustement. Les autres dotations (DSIL, DETR, DSID et dotation politique de la ville) restent stables.

Il est enfin à noter que la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale sera en baisse de 17,5 millions d'euros pour les régions et de 20 millions pour les départements.

En termes de soutien à l'investissement public local, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmentera de 0,55 milliard d'euros en raison du dynamisme de l'investissement dans les premiers mois de l'année 2020 (il atteint 6,55 milliards d'euros). Les crédits de paiement sur les dotations d'investissement progresseront de 0,15 milliard d'euros.

L'article 74 de Loi de finances prévoit une reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales dont ont bénéficié les collectivités pour faire face aux pertes résultant de la crise sanitaire, notamment afin de parer à la forte réduction attendue du produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La clause de sauvegarde fiscale, poursuit l'objectif d'aider les collectivités locales les plus sévèrement touchées par la crise afin de leur permettre de conserver leurs marges de financement, et de concourir efficacement à la relance de l'économie.

L'exclusion des produits tarifaires de son périmètre et le choix de la globalisation de l'ensemble des impôts locaux ont limité fortement le dispositif de cette dotation, introduite par l'article 21 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et destinée à être versée aux communes et EPCI qui constataient, en 2020, des pertes par rapport à la moyenne perçue sur la période 2017-2019 sur un panier de recettes défini.

Le gouvernement, par souci d'annonce, avait quelque peu surdimensionné les garanties votées en juillet. Aussi, la Loi de Finances Rectificatives IV, du 30 novembre 2020 acte un certain nombre d'économies d'acomptes. Ainsi, en lieu et place des 12 000 à 13 000 communes annoncées, l'été dernier, moins de 2 500 communes seraient-au final éligibles à la garantie 2020 – dont 80% comptant moins de 1 000 habitants. De surcroît, en 2021, les recettes domaniales sont exclues du dispositif.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

La voie à une compensation des pertes de versement mobilité, recette affectant le transport public, dont le niveau de ressources subit de plein fouet la crise sanitaire, reste quant à elle ouverte. De même, la LFI ne prévoit pas de mesures compensant les dépenses nouvelles engendrées par la crise sanitaire.

La loi de Finances Initiale 2021 n'accorde donc que partiellement aux collectivités locales les moyens de participer à l'effort de relance. Celles-ci devront donc face à une baisse de leur autofinancement et donc de leur investissement. En ces débuts de mandats, la volatilité des recettes et les « trous d'air » attendus en 2021 et 2022 rendent difficile l'élaboration de programmations pluriannuelles d'investissement. D'autant que les évolutions de la pandémie pourraient invalider les prévisions économiques sur lesquelles repose la LFI. Le Haut Conseil des finances publiques estime d'ailleurs dans son avis que « l'ampleur du rebond prévu pour 2021 (+ 8 %) est volontariste ». Des mesures augmentant la visibilité financière et de lissage des effets seraient de nature à soutenir l'investissement local. Pour aller dans ce sens, l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et France Urbaine proposent d'introduire un système d'avance sur recettes en 2021, notamment sur le produit de la fiscalité économique.

1.1.4 Autres dispositions

Automatisation du FCTVA

Cette réforme votée en loi de finances 2018, institue une automatisation du versement du FCTVA (6,5 milliards d'euros). La réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités. Sa mise en œuvre a déjà été repoussée du fait de la complexité technique du projet, mais aussi en raison des ajustements d'assiette recherchés par l'Etat pour compenser des surcoûts estimés à 113 millions d'euros en moyenne sur la période 2015-2018.

L'article 251 présente deux avancées dans cette réforme : l'assiette du FCTVA est reprécisée et un calendrier de mise en œuvre est confirmée. Les collectivités et EPCI qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense (communes nouvelles et EPCI) seront les seules concernées par l'automatisation des versements cette année. Il s'agira, de manière générale, de toutes les dépenses d'investissement et de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, voirie, entretiens des réseaux…).

Exonération de taxe d'aménagement des places de stationnement

L'article 43 de la LFI exonère de taxe d'aménagement, à compter du 1er janvier 2022, les places de stationnement intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessus des immeubles, qu'elles soient destinées au logement collectif individuel ou à l'activité.

Nationalisation de la taxe d'électricité

Sur trois ans, les coefficients de la taxe sur l'électricité vont être progressivement resserré à compter de 2023 à un produit sans taux local.

Suppression de la taxe sur les opérations funéraires

L'article 121 de la Loi de Finances Initiale de 2021, dans le cadre de la suppression des impôts de faible rendement, abroge la taxe sur les opérations funéraires, assise sur le coût des prestations des opérateurs, que 400 communes avaient instaurées pour un rendement total limité à 6 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

1.1.5 Evolutions dans le domaine des ressources humaines

Au niveau des ressources humaines, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique. Cinq objectifs sont fixés à savoir promouvoir un dialogue social plus stratégique, transformer et simplifier la gestion des ressources humaines, simplifier le cadre de gestion des agents publics, favoriser la mobilité, accompagner les transitions professionnelles des agents publics et renforcer l'égalité professionnelle.

1.2 Eléments influant sur le BP 2021

1.2.1 Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales

Concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la LFI 2021 ne revient pas sur son mécanisme, et la stabilisation des évolutions de périmètre et de statut des intercommunalités induisent un niveau de contribution 2021 sans variation majeure par rapport à 2020. C'est la première fois que cela arrive depuis sa création.

1.2.2 L'évolution des bases fiscales

La revalorisation automatique des bases d'imposition est un élément important dans le cadre de la constitution du budget primitif car elle constitue une variable importante dans le calcul des recettes de la fiscalité directe locale.-

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]
Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux…).

2. Analyse de la situation financière et budgétaire de la Ville de Maizières-lès-Metz

La construction des orientations budgétaires 2021 s'appuie sur une analyse rétrospective permettant d'apprécier la trajectoire financière et les marges de manœuvre de la Collectivité.

Après avoir précisé l'évolution des différents soldes de gestion, le présent rapport d'orientation budgétaire, conformément à la réglementation, propose une analyse de la dette et des dépenses de personnel.

2.1 Le fonds de roulement : évolution et dynamisme

Le fonds de roulement est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses et il permet de vérifier les capacités futures de la Ville de Maizières-lès-Metz à couvrir ses dépenses notamment ses investissements.

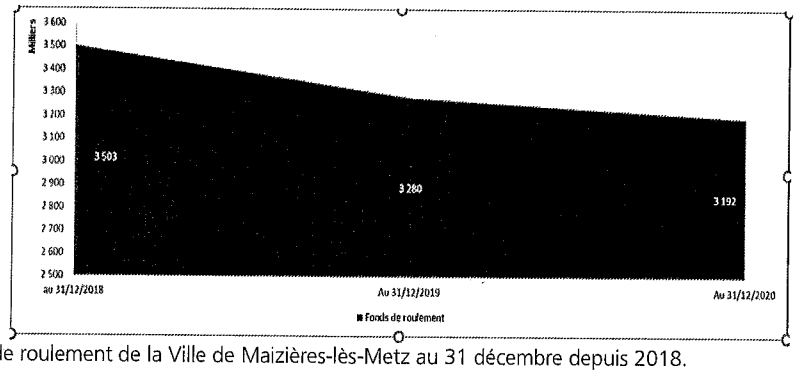

Evolution du fonds de roulement de la Ville de Maizières-lès-Metz au 31 décembre depuis 2018.

Malgré la ponction annuelle opérée sur les finances communales jusqu'en 2018 via la Contribution au Redressement des Finances Publiques, on constate le maintien d'un fonds de roulement positif sur l'ensemble de la période étudiée. On peut constater que cet indicateur est stable sur les trois derniers exercices pour se monter à 3 192 394 euros au 31 décembre dernier.

2.2 Le financement des investissements et la structure de la dette

2.2.1 L'épargne

Les grands équilibres de la Collectivité s'étudient au travers trois soldes d'exécution successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Ces trois soldes ont connu une forte progression en 2018 et ils restent stables et à des niveaux éloquents depuis cette date.

En milliers d'euros	au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Recettes réelles de fonctionnement	13 532	12 945	13 150
Dépenses réelles de fonctionnement	10 537	10 696	10 857
Epargne de gestion	2 995	2 250	2 292
Montant annuel des intérêts de la dette	118	100	85
Epargne brute	2 878	2 149	2 208
Taux d'épargne brute	21,3 %	16,6 %	16,8 %
Annuité en capital de la dette	931	633	490
Annuité de la dette	1 048	733	575
Epargne nette	1 947	1 516	1 718
Taux d'épargne nette	14,4 %	11,7 %	13,1 %

Evolution de l'épargne de la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2018 et 2020.

Il est intéressant de noter que malgré le choc de la crise sanitaire, les indicateurs d'épargne de la collectivité ont été contenus sur la période 2019 à 2020.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

On peut même observer qu'ils ont progressé au cours du précédent exercice budgétaire.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Elle constitue le solde intermédiaire de gestion le plus important. En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir :

- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit, a minima, couvrir le remboursement du capital de la dette (dont le montant se porte à 574 564 euros au 31 décembre 2020).
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une Collectivité, principal ratio permettant aux organismes bancaires de juger de la soutenabilité de son endettement.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

Dernier indicateur de gestion, l'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la Collectivité peut consacrer au financement des nouvelles dépenses d'investissement. L'épargne nette suit l'évolution de l'épargne brute, corrigée par l'évolution du remboursement du capital de la dette liée au recours à l'emprunt.

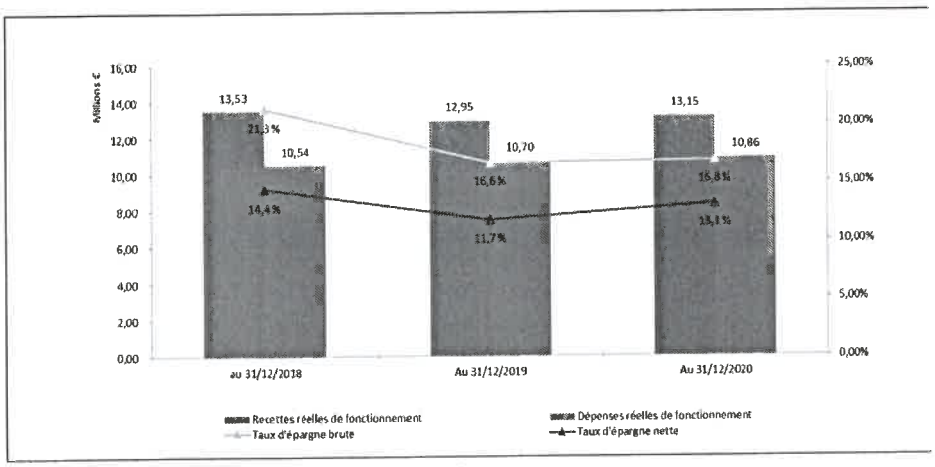

Graphique de l'évolution de l'épargne de la Ville de Maizières-lès-Metz, en euros.

2.2.2 La dette

Le ratio de la dette par habitant est faible pour la Ville de Maizières-lès-Metz (372,98 euros par habitant au 31 décembre 2020), au regard de la moyenne départementale qui se situe à 718 euros par habitant pour la Moselle en 2014 et 850 euros par habitant en 2019 pour la moyenne nationale des villes de la même strate de population. L'endettement contenu est un signe encourageant de la santé financière de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

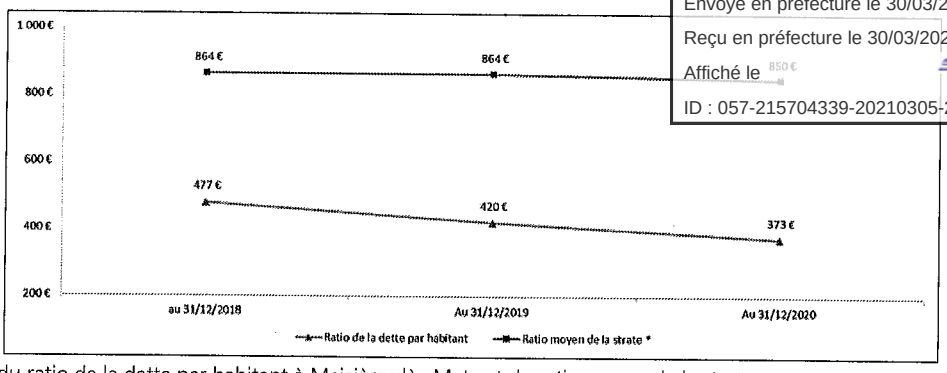

Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

	au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Population totale	11 355	11 394	11 510
Encours de la dette	5,416 M€	4,783 M€	4,293 M€
Ratio de la dette par habitant	477 €	420 €	373 €
Ratio moyen de la strate *	864 €	864 €	850 €

* Source : DGFiP / Comptes individuels des collectivités
Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)
Le ratio moyen de la strate au 31/12/2020 n'est pas encore communiqué. Donnée 2019.

Evolution du ratio de la dette par habitant

A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de quinze années.

Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à quinze est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à onze - douze ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Il est à noter que, dans le cadre du PLF 2018, a été évoquée la perspective d'un plafonnement de la capacité de désendettement sur une durée maximale de douze ans, plafond au-delà duquel le Préfet et les chambres régionales des comptes (CRC) émettraient des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette règle, si elle n'est pas devenue contraignante, n'en demeure pas moins un seuil d'alerte vis-à-vis de l'endettement des collectivités.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en 1,9 ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre. La Ville présente donc au 31 décembre 2020, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des villes de la même strate est de 5,6 ans en 2018.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

En milliers d'euros	au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Encours de la dette au 01/01	4 946		
Annuité en capital de la dette	931	633	490
Encours de la dette au 31/12	5 416	4 783	4 293
Montant des intérêts au 01/01	118	100	85
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	1,9	2,2	1,9
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	1,7	2,5	2,2
Charge de la dette	6,9 %	4,9 %	3,7 %

Evolution de l'encours de la dette entre 2018 et 2020.

La dette de la Ville est actuellement constituée de quatre emprunts, tous à taux fixe.

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2021	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2007	Programme d'investissement 2007	BCML - BANQUE CREDIT MUTUEL LORRAINE	15	TAUX FIXE	4,39	2 300 000,00	382 627,38	0,00	12 625,89	195 702,03	208 327,92
2016	Programme d'investissement 2015	BCML - BANQUE CREDIT MUTUEL LORRAINE	15	TAUX FIXE	1,67	2 500 000,00	1 774 060,81	0,00	28 284,17	160 199,19	188 483,36
2017	Programme d'investissement 2017 - 1	CELN - CAISSE D'EPARGNE LORRAINE NORD	15	TAUX FIXE	1,39	2 000 000,00	1 694 496,84	5 076,38	22 573,45	125 156,19	147 729,64
2018	Programme d'investissement 2017 - 2	CREDITAGR - CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	20	TAUX FIXE	1,91	500 000,00	441 800,29	1 090,53	8 108,59	21 914,85	30 023,44
TOTAL GENERAL						7 300 000,00	4 292 985,32	6 166,91	71 592,10	502 972,26	574 564,36

Etat de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz – Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 – Montants en euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2021	502 972,26	71 592,10	574 564,36
2022	498 991,43	58 213,24	557 204,67
2023	316 937,59	49 298,85	366 236,44
2024	321 885,96	44 350,48	366 236,44
2025	326 912,42	39 324,02	366 236,44
2026	332 018,25	34 218,19	366 236,44
2027	337 204,67	29 031,77	366 236,44
2028	342 472,96	23 763,48	366 236,44
2029	347 824,44	18 412,00	366 236,44
2030	353 260,51	12 975,93	366 236,44
2031	216 835,77	8 037,98	224 873,75
2032	172 382,07	5 371,01	177 753,08
2033	100 900,62	2 987,64	103 888,26
2034	27 929,91	2 093,53	30 023,44
2035	28 455,88	1 567,56	30 023,44
2036	28 991,74	1 031,70	30 023,44
2037	29 537,70	485,74	30 023,44
2038	7 471,14	34,93	7 506,07
TOTAL GENERAL	4 292 985,32	402 790,15	4 695 775,47

Tableau d'amortissement de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz, en euros.

L'extinction de la dette actuelle est fixée à l'année 2038.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

2.3 Les dotations

2.3.1 les fonds de l'Etat

En dehors de l'abondement destiné à alimenter le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU), la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal reste figée à 18,3 milliards d'euros en 2021. La hausse de certaines de ses composantes impose d'en réduire d'autres.

Comme chaque année, le besoin de financement (les dotations en hausse) provient :

- Du coût de l'évolution de la population, répercuté dans la dotation forfaitaire des communes, 30-40 millions par an, avec également cette année, l'ajustement de la population de Mayotte.
- De l'évolution de la dotation d'intercommunalité : 30 millions d'euros fixes par an.
- Des mesures en faveur des communes nouvelles.
- De l'accentuation de l'effort de péréquation (180 millions d'euros en 2021) répartis à égalité entre la DSU et la DSR, la DNP restant figée.

Le besoin de financement définitif, qui ne sera connu qu'en février, peut être estimé autour de 240 millions d'euros : il sera couvert par l'écrêtement de la dotation forfaitaire, composante de la dotation globale de fonctionnement *(DGF)* des communes.

La Ville de Maizières-lès-Metz a une Dotation Globale de Fonctionnement composée de :

- La dotation forfaitaire, en réduction de 11 à 15 % par an entre 2018 et 2020 incluant un écrêtement en fonction de son potentiel financier par habitant (supérieur de 30% à la moyenne).

- La Dotation de Solidarité Urbaine – DSU. Cette dernière est en progression car la volonté de l'Etat est de faire progresser la DGF par le biais des dotations de péréquation. Cependant, cette progression reste largement inférieure au volume de la dotation forfaitaire.

Au global, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée à la Ville de Maizières-lès-Metz a connu une diminution de - 8 à – 11 % par an sur la période 2018 à 2020.

	2018	2019	2020
Population DGF	11 357,00	11 394,00	11 510,00
PFI/hab	1 345,99	1 365,75	1 360,18
Effort fiscal	0,86	0,87	0,95
Dotation Forfaitaire (en milliers d'euros)	**466**	**396**	**347**
Evolution	*-11,1%*	*-15,1%*	*-12,2%*
dotation forfaitaire par habitant	0,04 €	0,03 €	0,03 €
Ecrêtement dotation forfaitaire	-70 132	-74 078	-59 545
Part dynamique pop.	12 160	3 630	11 392
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	**102**	**109**	**119**
Evolution	*9,7%*	*7,2%*	*9,1%*
Progression de la DSU	9	7	10
Indice synthétique	1,0366	1,0296	1,0432
Rang	530	540	509
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	**568**	**505**	**466**
Evolution	*-7,9%*	*-11,1%*	*-7,6%*

Caractéristiques et évolutions de la DGF entre 2018 et 2020 (en milliers d'euros)

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Dès lors, on peut estimer le montant de la DGF 2021 à un montant de 429 000 euros, en baisse de 8% par rapport à l'année précédente (466 483 euros).

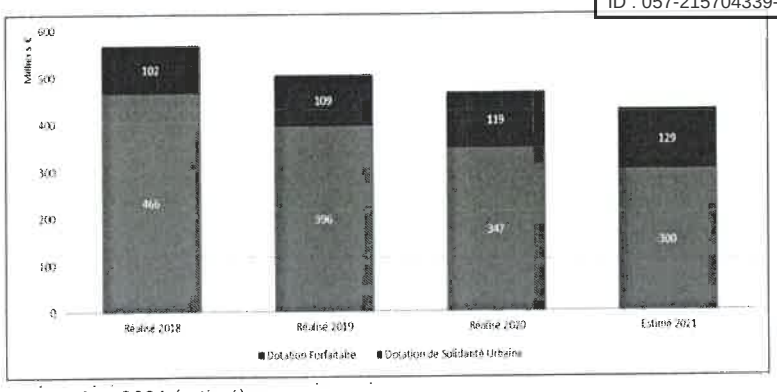

Evolution de la DGF entre 2018 et 2021 (estimé) en euros

Pour mémoire, voici l'évolution de la DGF perçue par la Ville de Maizières-lès-Metz (en euros) sur la dernière décennie, où l'on peut constater qu'elle diminue de 80%.

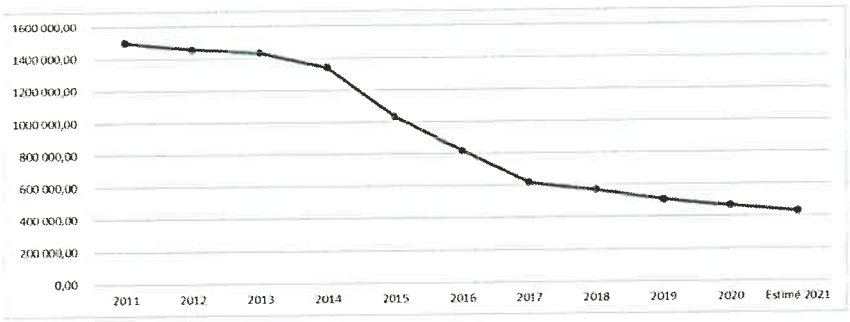

Evolution de la DGF entre 2011 et 2021 (estimé) en euros

2.3.2 Les dotations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et contribution au FPIC

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

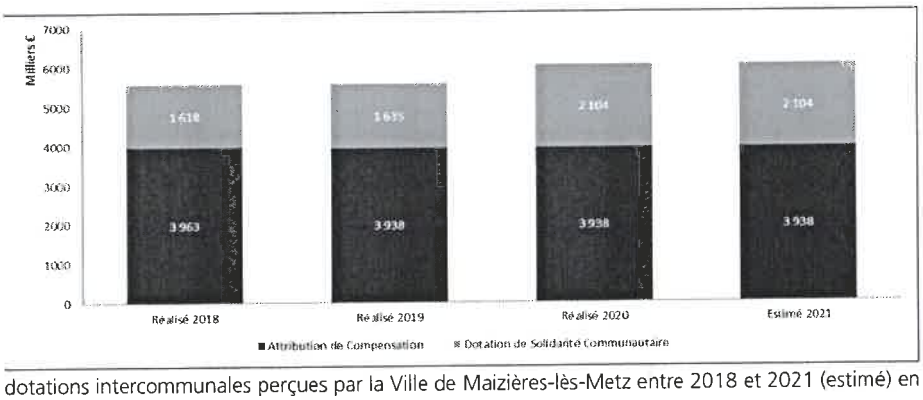

Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2018 et 2021 (estimé) en euros.

Le montant estimé pour l'exercice 2021 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 042 050 euros composés de 3 938 050 euros au titre de l'attribution de compensation et 2 104 000 euros au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Pour mémoire, les montants des dotations intercommunales précitées – du fait des évolutions législatives et du changement de périmètre lié à la création de la Communauté de Communes Rives de Moselle – ont fortement été revues à la baisse au cours de la dernière décennie (-47 %).

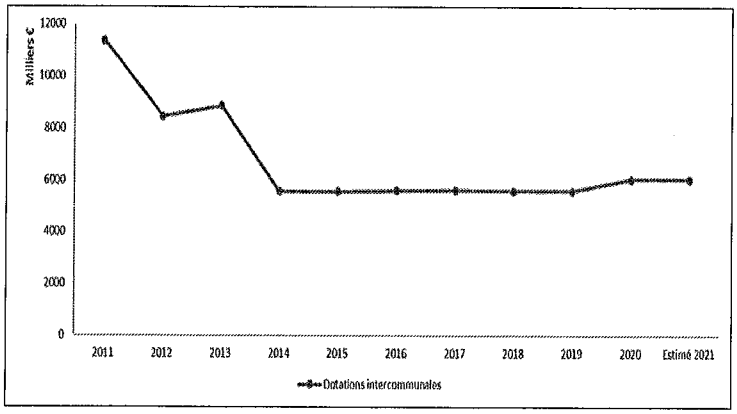

Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2011 et 2021 (estimé) en euros.

La Ville de Maizières-lès-Metz et son EPCI d'appartenance, la Communauté de Communes de Rives de Moselle, contribuent au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui a été institué aux termes de l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012. Il s'agit d'un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2018, les montants consacrés au FPIC s'élèvent à un milliard d'euros au niveau national.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Notre ensemble intercommunal, dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, contribue au FPIC.

Critères de contribution ou d'éligibilité au FPIC

Contributeurs au FPIC	Bénéficiaires du FPIC
Ensembles intercommunaux et communes isolées dont le potentiel financier agrégé[19](*) (PFA) par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFA par habitant constaté au niveau national	1) 60 % des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal[20](*) 2) Communes isolées dont l'indice synthétique précédemment décrit est supérieur à la médiane nationale 3) Sont exclus d'office les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont l'effort fiscal est inférieur à 0,5

Source : commission des finances du Sénat

** [20] L'effort fiscal correspond au rapport entre les produits perçus au titre des « taxes ménages » et de la TEOM, d'une part, et le potentiel fiscal des taxes d'habitation et foncières.*

** [19] Le potentiel financier agrégé est un indicateur créé dans le cadre du calcul du prélèvement au titre du FPIC, qui permet de déterminer les ensembles intercommunaux et les communes isolées contributrices au FPIC. Il agrège à l'échelon intercommunal la richesse de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et celle de ses communes membres afin de comparer des EPCI de catégories différentes*

Le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, est réparti entre l'EPCI et ses communes membres, dans le cadre d'une répartition dites de droit commun. Toutefois, depuis l'origine et par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI procède à une répartition alternative qui soulage l'effort contributif de la Ville de Maizières-lès-Metz.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Un mécanisme de garantie de droit commun a été introduit à compter de l'année 2013, pour que les ensembles intercommunaux et les communes isolées ne satisfaisant plus aux critères requis pour bénéficier du FPIC puissent percevoir un versement transitoire équivalent à 50 % de celui de l'année précédente.

On peut constater que tant au niveau national que local, le montant du FPIC devrait être identique à celui de l'exercice 2020 avec un montant estimé à 361 000 euros pour la Ville de Maizières-lès-Metz.

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1
2012	150 millions	-	82 852,00	-	82 852,00	-
2013	360 millions	140 %	378 596,00	357 %	219 276,00	165 %
2014	570 millions	58 %	371 487,00	-2 %	235 555,00	7 %
2015	780 millions	37 %	266 662,00	-28 %	247 918,00	5 %
2016	1 milliard	28 %	500 575,00	88 %	353 334,00	43 %
2017	1 milliard	0 %	563 479,00	13 %	401 323,00	14 %
2018	1 milliard	0 %	532 673,00	-6 %	373 319,00	-7 %
2019	1 milliard	0 %	530 851,00	-0,34 %	371 808,00	-0,40 %
2020	1 milliard	0 %	513 446,00	-3,28 %	361 171,00	-2,86 %

Les grands équilibres du FPIC entre 2021 et 2020 (montants en euros)

Le montant de la participation de la Ville à ce mécanisme est amoindri grâce à la répartition dérogatoire mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui assume ainsi la moitié de cette charge, donc une part plus large que ce que la répartition de droit commun lui imposerait.

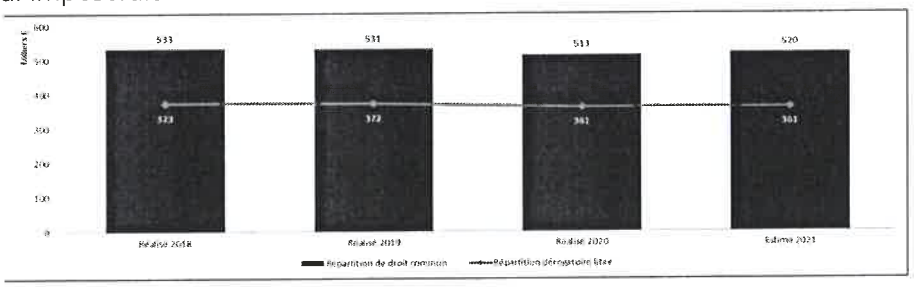

Evolution du FPIC entre 2018 et 2021 (montant estimé) en euros.

2.4 Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Conformément aux exigences posées par l'article D 2312-3 du CGCT, le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, des rémunérations, ainsi que les avantages en nature.

La durée effective de travail pour un agent à temps complet est de 39 heures par semaine avec le bénéfice de vingt jours de RTT (35 heures annualisées) ou 35 heures hebdomadaires pour les agents ne bénéficiant pas de RTT. Les agents bénéficient de 29 jours de congés et la journée non travaillée de solidarité est fixée pour l'année.

Au plan national, la politique salariale dans la fonction publique est marquée depuis 2010 par un gel de la valeur du point (hormis les revalorisations de 2017 et 2018) qui entraîne une forte dévalorisation des rémunérations des nouveaux entrants, les cadres en particulier.

2.4.1 Evolution des dépenses de personnel

Pour mémoire, la progression des dépenses de personnel prévue au BP 2020 prenait en compte l'impact de mesures statutaires comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (56 000 euros), le protocole national Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Toujours dans le cadre du PPCR, les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants sont passés de la catégorie B à la catégorie A, entraînant ainsi une revalorisation des indices et donc des coûts supplémentaires assumés par le budget des Ressources Humaines.

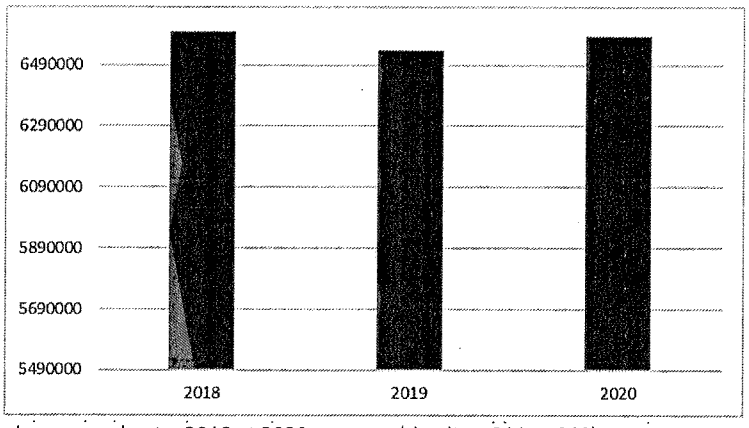

Evolution des dépenses de personnel entre 2018 et 2020 en euros (chapitres 011 et 012).

En 2021, les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 6 954 868 euros soit une évolution de 3% par rapport aux dépenses prévues en 2020. Cette légère hausse des dépenses au niveau du budget des Ressources Humaines, qui s'explique par différents facteurs, est indépendante de toute inflexion de la collectivité en matière de ressources humaines.

Ainsi, en 2021 comme en 2020, l'exercice budgétaire sera impacté par la poursuite de la mise en œuvre du PPCR et du GVT (44 960 euros). L'organisation des élections régionales et départementales grève également le budget d'une charge supplémentaire. Tout comme la provision pour la tenue d'un éventuel référendum tel qu'indiqué par le Président de la République.

2.4.2 Evolution et structure des effectifs

	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Catégorie A	14	14	14	13
	6,27%	6,39%	6,60%	6,60%
Catégorie B	44	47	46	44
	19,73%	21,46%	22%	21%
Catégorie C	166	158	152	154
	73,99%	72,15%	72%	73%
TOTAL	224	219	212	211

Tableau des emplois permanents – hors agent relevant du droit privé – par catégorie entre 2018 et 2021 (projection).

Comme il est possible de le constater, le nombre d'emplois permanents est stable sur les dernières années et il a pour vocation à se pérenniser dans les prochaines années sous réserve des choix stratégiques qui seront menés en termes d'optimisation de la gestion des services et de rationalisation du personnel sous réserve de changement plus profond (mutualisation).

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

REPARTITION PAR FILIERE ET STATUT

	2018		2019		2020		Projection 2021	
Filière	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT
Emploi fonctionnel	1	1	1	1	1	1	1	1
Administrative	31	4	32	3	31	5	29	5
Animation	17	55	19	56	20	51	19	51
Culturelle	11	19	12	18	10	19	10	19
Médico-sociale	12	3	12	2	12	2	12	2
Police	7	0	6	0	6	0	7	0
Technique	50	13	47	10	43	11	41	14
	129	95	129	90	123	89	119	92
total par année	224		219		212		211	

Evolution des emplois permanents par filière hors droit privé entre 2018 et 2021 (projection).

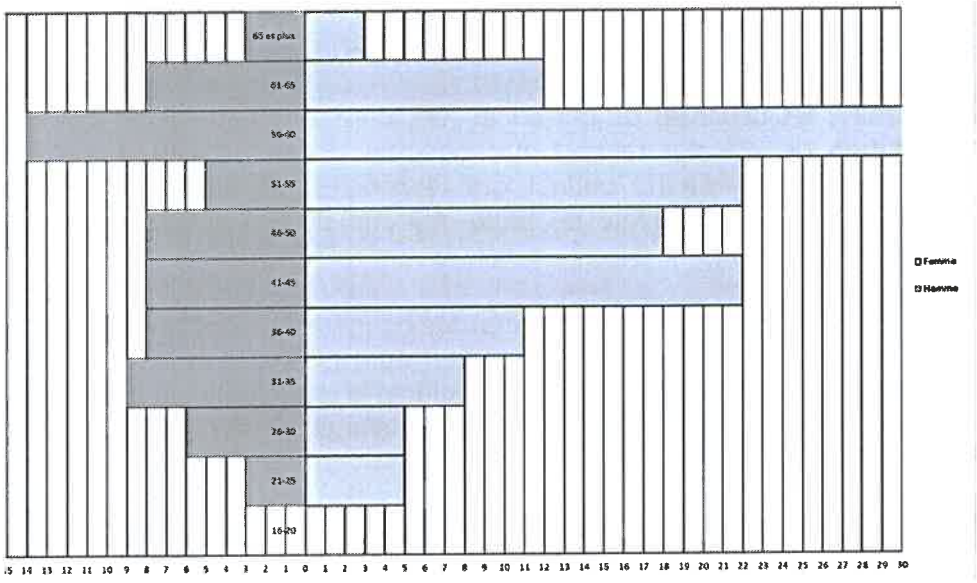

Pyramide des âges – femmes et hommes – au 1er février 2021

La moyenne d'âge est de 48 ans pour les 140 femmes et 71 hommes.

	CADRE A		CADRE B		CADRE C		TOTAL
PAR STATUT	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaires CNRACL	5	4	6	18	31	44	108
Titulaires IRCANTEC	0	0	0	0	0	11	11
Contractuels	3	1	12	8	17	51	92
Total agents	8	5	18	26	48	106	211
Droit privé (apprentis, emploi avenir et CAE)					2	2	4

Personnel par statut pour l'année 2021

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

2.4.3 Evolution des départs en retraite

Chaque départ à la retraite fait l'objet d'une étude approfondie pour envisager l'intérêt de son remplacement. On peut constater que 2020 a été une année charnière car de nombreux départs en retraite sont intervenus, dont certains à des postes à responsabilité.

	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
Nombre d'agents	7	5	9	6	5	8

Evolution du nombre de départs en retraite entre 2018 et 2020 et prévisionnel pour la période 2021 à 2023.

Les prévisions de départs en retraite sont plus faibles pour cette année, avant qu'un mouvement plus important se mette en place pour les prochaines années. Sur les départs prévus cette année, tous ne seront pas compensés permettant ainsi une économie de 35 000 euros pour le BP 2022

2.4.4 Les rémunérations

Le traitement indiciaire

Le salaire mensuel brut moyen de la collectivité s'est situé en 2020 à 1 443,03 euros.

L'ensemble des traitements bruts (traitement de base) versés sur l'exercice 2020 s'est élevé à 3 471 811.65 euros et se répartit comme suit :

- 97.24% pour les agents titulaires et stagiaires ainsi que les non-titulaires (3 409 143.98 euros en baisse de 1.56 % par rapport à l'année précédente).
- 2.76 % pour les salariés sous statut de droit privé (Contrats emplois avenir, CAE, apprentis) correspondant à 62 667,67 euros.

Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire mensuel des agents de la Ville de Maizières-lès-Metz se structure autour des primes mensuelles liées au grade de l'agent.

Le montant global alloué en 2020 s'élève à 538 492.64 euros. Ce montant est en augmentation de 0,80% par rapport à 2019.

De plus, la Ville de Maizières-lès-Metz a attribué aux agents, pour un montant annuel brut de 271 376 euros en 2020, une prime de fin d'année correspondant à un traitement de base mensuel, versée en novembre.

Conformément à la délibération du 26 mars 2018 instaurant le RIFSEEP, la Ville de Maizières-lès-Metz a pris la décision de créer un Complément d'Indemnitaire Annuel (CIA). En 2020, ce sont 7 agents qui ont obtenu le CIA pour un montant de 2 031.42 euros.

Bonifications indiciaires

L'évolution en 2019 des attributions de bonifications indiciaires (NBI) aux agents fonctionnaires prend en compte les évolutions de la valeur du point d'indice, des titularisations d'agents et les régularisations d'octroi. Le montant total de la NBI a représenté en 2020 une dépense de 24 926.63 euros contre 25 576.36 euros en 2019.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Heures supplémentaires

La maîtrise des heures supplémentaires et complémentaires engagée ces dernières années et le suivi régulier par les services permet d'en contenir le volume, la hausse des dépenses étant liée à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures PPCR. En 2020, ce sont 62 671.49 euros qui ont été consacrés à cette dépense.

Cette diminution est due à la Covid-19, qui a contraint à l'annulation de l'ensemble des manifestations estivales ainsi qu'à la suppression de nombreux marchés dominicaux ; ces deux items restent à ce jour pour la Ville de Maizières-lès-Metz les deux postes les plus pourvoyeurs d'heures supplémentaires.

Avantages au titre de l'action sociale au profit des agents sur le volet santé et prévoyance

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2020, la Ville participe financièrement à la prévoyance souscrite auprès de COLLECTEAM.

La Ville n'a pas souscrit de contrat collectif pour la mutuelle mais participe en fonction de la situation familiale de l'agent lorsqu'il a souscrit à un contrat labellisé.

Ces participations ont représenté respectivement pour 2020 : 688 euros pour 120 agents au titre de la prévoyance et 27 230 euros pour 112 agents au titre de la mutuelle.

Pour 2021 la Collectivité a fait le choix d'augmenter la participation de la collectivité au titre de la prévoyance passant d'une participation employeur de 0.50 euros par mois à 5 euros par mois.

Le prévisionnel 2021 est de : 7 020 euros pour 117 agents au titre de la prévoyance, les chiffres de la mutuelle devraient rester stable.

Par ailleurs, 46 216.05 euros sont consacrés à la cotisation pour le CNAS permettant ainsi aux agents de disposer de nombreux avantages tant en terme d'accès à la culture ou aux loisirs qu'en matière de politique sociale (bon cadeau pour les enfants, prêts personnels…).

Avantages en nature

Deux agents exerçant des fonctions de concierge, de gardien d'équipements sportifs et de garde particulier bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

3. Caractéristiques du Budget Primitif 2021

Les Collectivités Locales doivent identifier la totalité des leviers financiers et les actionner simultanément afin d'amortir la réduction de ressources, dégager des marges pour faire face à l'urgence sanitaire et préserver les capacités d'autofinancement garantes de la construction de la Ville de demain.

La note de cadrage budgétaire 2021, transmise aux services gestionnaires de la Ville comportait, à l'image des exercices précédents, des objectifs importants de maîtrise des charges de fonctionnement, afin de préserver la capacité d'autofinancement et de strictement limiter le recours à l'emprunt pour les prochaines années.

Il apparaît comme important d'arbitrer les différents choix possibles sans dégrader la valeur des actifs et sans porter préjudice à l'attractivité du territoire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

L'orientation générale du budget 2021 s'inscrit dans une large partie dans la continuité des exercices précédents, tant au niveau du cadre national et local dans lequel il s'intègre, que des grandes orientations politiques qu'il traduit. Cependant, une part importante reste liée – comme lors du précédent budget – liée à l'évolution de la pandémie de la Covid-19 et notamment la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'à la date du 1er juin.

Malgré la nécessité de s'adapter à cette crise inédite pour les Collectivités Territoriales, le budget 2021 intègre parfaitement les grandes orientations posées depuis quelques exercices budgétaires :

- La politique de modération fiscale sera maintenue et les efforts de gestion permettent de préserver un niveau d'épargne brute conforme à l'objectif initial.
- Les priorités du mandat seront clairement poursuivies : attractivité du territoire, environnement, solidarités et sécurité.
- En investissement, du fait d'une recherche active de cofinancement – notamment au sein du plan de relance décidée par le gouvernement – la programmation 2021 se veut volontariste avec toujours une ambition forte pour les équipements de proximités (réseaux et voiries, écoles, périscolaires) utilisés quotidiennement par les Maiziérois.

L'exercice 2021 est marqué par un schéma de mutualisation d'un service Informatique commun entre la ville de Maizières-Lès-Metz et la Communauté de Communes de Rives de Moselle. Cette convention débutant à compter du 1er février entraîne un effet visible sur cet exercice budgétaire avec une diminution très importante du budget de fonctionnement lié à la compétence informatique. En effet, la convention de mutualisation conclue entre les deux collectivités prévoit que les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront réglées par la Ville à N+1 avec une clef de répartition de 60% pour la Ville de Maizières-lès-Metz et de 40% pour Rives de Moselle, qui est basée sur la répartition du nombre de postes informatiques.

Ainsi, pour 2021 ne sont budgétées que les dépenses engagées en janvier et celles relatives à la vidéoprotection (8 350 euros) politique qui reste exclusivement municipale. Sur le plan de la masse salariale, un agent a été transféré vers l'EPCI et un poste de technicien, non pourvu depuis le 1er octobre 2020, a été supprimé ; influant ainsi à la baisse les dépenses de personnel. Quant à l'investissement, il sera porté en majorité pour l'année 2021 par Rives de Moselle avant un remboursement intervenant l'année prochaine. Dès lors, des sorties de l'actif vont aussi avoir lieu afin de transférer le matériel informatique vers la Communauté de Communes Rives de Moselle.

3.1 Présentation de la section de fonctionnement

Le budget 2021 a été construit avec une volonté de stabilité par rapport aux deux derniers exercices, tout en essayant d'y intégrer les contraintes et le manque de visibilité liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Cette dernière, tout comme en 2020, impacte tant en dépenses qu'en recettes les prévisions de 2021.

La Municipalité s'attache à ce que les arbitrages soient effectués sans dégrader la valeur des actifs et sans porter préjudice à l'attractivité du territoire.

3.1.1 Les recettes de fonctionnements

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent suivant les éléments décidés par l'Etat et présentés dans les parties précédentes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Ainsi, en 2021 elles s'élèveront autour de 15 876 000 euros contre 14 415 278 euros au Budget Primitif 2020.

Au sein de cette section, on retrouve aussi les impacts de la Covid-19. En effet, sur la période 2018-2020, les produits de fonctionnement ont diminué de -0,5% hors produits exceptionnels. Il est intéressant de remarquer que cette diminution est issue de la forte réduction des produits des services en 2020 : -32% sur les redevances des services périscolaires – pertes issues du 1er confinement et impactées par une réouverture progressive des écoles avec -186 000 euros – et on peut aussi observer une baisse de 49% des redevances des services culturels du fait de l'annulation de nombreux spectacles au TRAM et de mesures de réduction tarifaire au conservatoire au profit des familles qui ne se sont pas pu voir dispenser des cours (-122 000 euros). Il est fort à parier que ces éléments se retrouvent en partie sur l'exercice 2021.

En milliers d'euros	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation 2018/2020
Atténuations de charges	68	63	59	- 9
Produits des services et du domaine	712	753	527	- 184
Impôts et taxes	10 365	10 465	11 004	639
Dotations et participations	1 301	1 252	1 246	- 55
Produits de gestion courante	93	97	96	4
Total produits de fonctionnement courant	**12 538**	**12 629**	**12 933**	**395**
Produits exceptionnels (hors 775)	82	88	183	101
Reprises sur provisions	0	0	2	2
Total produits réels de fonctionnement	**12 620**	**12 718**	**13 118**	**498**

Evolution (en %)	2018/2017	2019/2018	2020/2019	Variation 2018/2020
Atténuations de charges	62,1 %	-7,3 %	-6,0 %	-12,9 %
Produits des services et du domaine	-4,9 %	5,8 %	-30,0 %	-25,9 %
Impôts et taxes	6,1 %	1,0 %	5,2 %	6,2 %
Dotations et participations	-18,2 %	-3,7 %	-0,5 %	-4,2 %
Produits de gestion courante	-4,4 %	4,4 %	-0,5 %	3,9 %
Total charges de fonctionnement courant	2,4 %	0,7 %	2,4 %	3,1 %
Produits exceptionnels (hors 775)	259,6 %	7,9 %	107,5 %	123,8 %
Reprises sur provisions	-100,0 %	s.o	s.o	s.o
Total produits réels de fonctionnement	**2,8 %**	**0,8 %**	**3,1 %**	**3,9 %**

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2018.

Sur cette même période, le seul item où l'on peut observer une croissance des recettes a été la fiscalité, qui a, en moyenne, progressé de 1,3%. La Ville de Maizières-lès-Metz n'ayant pas augmenté ses taux, cette progression provient uniquement du dynamisme des bases fiscales et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales. Pour mémoire en 2021, l'actualisation est de 0.2%.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, le BP 2021 intègre une prévision de 300 000 euros (347 420 euros prévus en 2020). L'évaluation de la DSU est établie à 129 000 euros contre 119 063 notifiés l'an dernier.

Aucune hausse de taux de la fiscalité directe locale n'est envisagée – les taux des deux taxes locales demeureront les mêmes que ceux votés en 2019 – et aucun changement au niveau de la politique des abattements n'est proposé.

En matière de recettes tarifaires et de produits des services, il est proposé de ne pas retenir d'évolution forfaitaire des tarifs municipaux, mais de procéder à une révision limitée des tarifs de certains services et de corréler les montants de réactualisation annuelle des prix aux variations prévues dans les contrats de prestation de service.

3.1.2 Des priorités municipales affichées

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'effectue dans un contexte clarifié visant à dégager tous les ans une marge d'autofinancement permettant d'accompagner le développement des nombreux projets portés dans tous les quartiers par la Municipalité.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront autour de 11 697 000 euros contre 11 769 468,80 euros en 2020. Ce réajustement trouve ses réponses dans la volonté de la Ville de Maizières-lès-Metz de maintenir un haut niveau de service et de continuer à soutenir dans l'ensemble des domaines malgré les crises sanitaires et sociales qui secouent actuellement la France.

Ainsi, le budget des Ressources Humaines connaît une augmentation liée à la multiplication des heures de ménage et de désinfection imposée par les protocoles sanitaires fluctuants et de plus en plus contraignants. Le service périscolaire a ainsi dû modifier son fonctionnement interne, entraînant une hausse des heures travaillés pour les agents. En effet, pour se calquer au maximum sur les recommandations de la DDCS et de l'ARS, depuis le début de cette année, les agents du périscolaire n'ont plus la possibilité de déjeuner avec les enfants, nécessitant donc de leur faire prendre leur service en amont. Cette mesure va représenter une dépense supplémentaire qui est intégrée au BP 2021 (10 000 euros pour le premier semestre). Parallèlement, afin d'assurer au maximum la sécurité des enfants fréquentant le Restaur'Enfant, des agents ménagers sont mobilisés tous les midis pour procéder à la désinfection des tables et des chaises entre les différents services.

Dans cette même optique, la Ville de Maizières-lès-Metz a conclu un avenant pour le nettoyage du COSEC Camille Mathieu d'un montant mensuel d'environ 1 415 euros visant à assurer un nettoyage et une désinfection complémentaire entre le passage des collégiens et les activités associatives présentes en soirée.

Parallèlement, de nouvelles dépenses (20 000 euros) viennent toujours s'ajouter aux prévisions budgétaires des Moyens généraux et des services techniques pour l'achat de protections individuelles indispensables à la poursuite du travail des agents municipaux dans des conditions sécures et donc de leurs missions de service public.

La subvention d'équilibre au CCAS est maintenue à un haut niveau (500 000 euros) malgré les annulations des goûters pour les séniors. La Ville de Maizières-lès-Metz souhaite maintenir un haut niveau d'action dans le domaine social, comme le montre la mise en place de l'action des paniers solidaires à destination des personnes les plus fragiles.

En milliers d'euros	**Réalisé 2018**	**Réalisé 2019**	**Réalisé 2020**	**Variation 2018/2020**
Charges à caractère général	2 623	2 964	2 935	312
Charges de personnel	6 530	6 380	6 473	- 58
Atténuations de produits	373	374	364	- 10
Charges de gestion courante	867	868	975	108
Charges financières hors dette	1	0	0	- 1
Total charges de fonctionnement courant	**10 394**	**10 585**	**10 746**	**352**
Charges exceptionnelles	21	11	10	- 11
Charges financières	122	100	84	- 37
Dotations aux provisions	0	0	17	17
Total charges réelles de fonctionnement	**10 537**	**10 696**	**10 857**	**321**

Evolution (en %)	**2018/2017**	**2019/2018**	**2020/2019**	**Variation 2018/2020**
Charges à caractère général	-12,5 %	13,0 %	-1,0 %	11,9 %
Charges de personnel	-6,2 %	-2,3 %	1,5 %	-0,9 %
Atténuations de produits	-26,9 %	0,1 %	-2,7 %	-2,6 %
Charges de gestion courante	2,0 %	0,1 %	12,3 %	12,5 %
Charges financières hors dette	-55,6 %	-100,0 %	s.o	-100,0 %
Total charges de fonctionnement courant	**-8,2 %**	**1,8 %**	**1,5 %**	**3,4 %**
Charges exceptionnelles	-38,6 %	-46,3 %	-9,4 %	-51,3 %
Charges financières	-3,6 %	-17,8 %	-15,8 %	-30,8 %
Dotations aux provisions	s.o	s.o	s.o	s.o
Total charges réelles de fonctionnement	**-8,2 %**	**1,5 %**	**1,5 %**	**3,0 %**

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2018.

Comme l'an passé, les frais financiers continuent de diminuer avec une prévision s'établissant à 76 138,22 euros entre les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

3.2 Un programme d'investissement pour construire la Ville de demain

3.2.1 Des investissements utiles pour les habitants

Le Budget Primitif 2021 prévoit, comme c'est le cas depuis de nombreux exercices, la poursuite des efforts en terme d'entretien du patrimoine avec des travaux prévus au sein de nombreux bâtiments communaux et notamment dans les écoles. En effet, la Collectivité continuera d'investir des sommes importantes en matière d'équipement de proximité à destination des enfants et des familles au sein des écoles et dans les structures relevant du périscolaire et de la petite-enfance.

Ainsi, pour ne citer que quelques opérations, des travaux seront réalisés au sein de l'Espace Rencontre (30 000 euros) pour la pose d'une isolation phonique afin de rendre les conditions de travail des agents périscolaires plus confortable et procurer à la centaine d'enfant qui déjeunent quotidiennement dans ce bâtiment un environnement sonore plus apaisé. Ces travaux viennent en complément de l'achat des nouveaux selfs.

Les agents municipaux bénéficieront aussi de nouveaux matériels (véhicules, outillage spécifique, mobiliers) permettant d'améliorer leur condition de travail et de renforcer leur sécurité afin de lutter efficacement contre les accidents du travail ou les maladies socio-professionnelles qui sont sources de dépenses onéreuses si aucun investissement n'est fait en amont de leurs apparitions.

La Ville de Maizières-lès-Metz s'est engagée dans une recherche active de co-financements en sollicitant l'ensemble de ses partenaires : les collectivités territoriales de rattachement (Département de la Moselle, Région Grand-Est, Rives de Moselle), l'Etat ou encore la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que l'ADEME ou encore le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. La Commune a ainsi pu bénéficier d'une subvention de 353 375 euros, dans le cadre de l'augmentation de l'enveloppe de la DSIL annoncée au mois de juillet pour les travaux de rénovation du COSEC Camille Mathieu.

3.2.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un programme pluriannuel d'investissements permettant un suivi précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP - sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

En 2021, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'assemblée, mais des changements de périmètre vont intervenir.

- Le Relais d'Assistants Maternels ne rejoindra pas le Centre Médico-Social comme prévu initialement, mais il partagera, au sein du bâtiment dédié au périscolaire dans l'enceinte du Parc Dany Mathieu qui sortira de terre, une salle d'activité de 40 mètres carrés avec le périscolaire et il pourra s'appuyer sur un espace, uniquement dédié au RAM, d'une quarantaine de mètres carrés afin d'y stocker le matériel pédagogique et d'y installer à demeure le mobilier d'éveil pour les plus petits.

- Dès lors, le périmètre du Centre Médico-Social est réduit du fait de sa seule utilisation par les agents de Police Municipale ainsi que des Agents de Surveillance de la Voie Publique. Ces travaux vont permettre d'améliorer la qualité de travail des agents ainsi que la qualité d'accueil des habitants.

- Les autorisations de programme relatives à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire au Val-Maidera et à l'extension de l'école maternelle du même quartier feront l'objet d'une opération sous une programmation unique. En effet, une première étude conduite par MATEC – l'agence technique du Département de la Moselle dont la Ville de Maizières-lès-Metz est membre – conclut à la possibilité d'accueillir ces trois équipements sur le terrain d'assiette prévu. Cette solution présente l'avantage de diminuer légèrement les coûts et surtout de permettre une certaine flexibilité des salles de classe dans la perspective d'un usage pour l'élémentaire ou pour la maternelle permettant ainsi d'optimiser chaque année l'utilisation des salles de cours et donc de diminuer le poids financier des frais fixes.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des ventilations de crédits de paiement pour tenir compte des retards liés à l'épidémie de la Covid-19 et à l'avancement opérationnel des travaux.

Les travaux d'aménagement de la voirie sont portés à 466 000 euros, afin de continuer à améliorer la sécurité de la voirie, le confort des usagers et procéder à des opérations d'entretien des voiries et des trottoirs. Ainsi, 175 000 euros de ce budget seront fléchés vers la réalisation des travaux liés aux résultats du diagnostic réalisé avec les équipes du groupe La Poste. Cette somme montre la volonté claire de la Municipalité d'entretenir l'ensemble du patrimoine communal – patrimoine commun à tous les Maiziérois – afin de ne pas perpétuer les erreurs commises au cours de certains mandats précédents.

Les travaux de la passerelle vont se terminer au cours de ce premier semestre 2021, ce qui permet d'escompter une clôture de ce programme en 2022 ainsi que son paiement complet et à l'encaissement du montant total des subventions obtenues.

Pour financer ces investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir, et sur ses recettes propres, afin de ne pas recourir à un emprunt durant cet exercice 2021.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 18 millions d'euros ses investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement entre 2021 et 2026), œuvrant ainsi à enrichir le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Ces montants seront financés via des ventes de foncier (un peu plus de 2 millions d'euros, notamment pour les emprises de l'ancienne Maison de l'Emploi et de l'ancien bâtiment abritant les Resto du Cœur) et nécessiteront certainement un recours à l'emprunt dans les exercices à venir (25% de son investissement).

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

La capacité de désendettement resterait relativement stable dans cette perspective pour atteindre les 2,8 ans en 2026 contre 2,4 ans en 2020 – niveau qui reste plus que satisfaisant. En effet, en 2018, la moyenne des communes de la même strate était de 5,6 ans.

Par ailleurs, pour ces différents programmes inscrits au PPI la Ville estime à un peu plus de trois millions d'euros la participation financière qu'elle pourrait obtenir de ses partenaires via le dépôt de dossiers de subventions. La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver des financements complémentaires avec les nouveaux dispositifs du plan de relance de l'Etat ou des nouveaux dispositifs mis en place par la Région, notamment pour les travaux de rénovation du COSEC Camille Mathieu.

Le reste des dépenses sera assumée sur les fonds propres, rendus disponibles par une gestion pragmatique et rigoureuse mise en place depuis ces dernières années.

(Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – Montant en Euros – en en annexe de la présente délibération)

4. Les grands équilibres prévisionnels pour 2021

	Ville de Maizières-lès-Metz		
	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
Fonctionnement			
Dépenses réelles	11 053 035	11 769 469	11 696 092
dont chapitre 011	3 224 749	3 670 563	3 450 847
dont chapitre 012	6 429 118	6 597 178	6 796 784
dont chapitre 65	885 917	1 007 583	1 006 323
Recettes réelles	13 672 889	14 415 278	15 876 058
Epargne brute	2 619 854	2 645 809	4 179 966
Epargne nette	*1 986 854*	*2 155 709*	*3 676 986*
Investissement (réel et ordre)			
Dépenses	5 680 215	5 613 192	6 690 496
dont remboursement du capital de la dette	*633 000*	*490 100*	*502 980*
Recettes (hors emprunt et ressources propres)	150 764	1 042 524	1 122 352
Besoin de financement sur ressources propres ou externes	2 909 597	1 924 859	1 388 178
dont ressources propres	2 909 597	1 924 859	1 388 178
dont emprunt	0	0	0
DEPENSES TOTALES	16 733 250	17 382 661	18 386 588
RECETTES TOTALES	16 733 250	17 382 661	18 386 588
ENCOURS DE LA DETTE au 01 janvier	5 415 907	4 783 014	4 292 985

5. Trajectoire financière pour 2021-2026

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année dernière, la Municipalité a souhaité se fixer les objectifs suivants pour ce mandat :

- En section de fonctionnement, les enjeux porteront sur le maintien d'un niveau d'épargne suffisant afin de maintenir une capacité d'autofinancement des investissements, tout en souhaitant que la section de fonctionnement connaisse dans les prochaines années une trajectoire de progression maîtrisée (1,5 à 2% par an).

- En section d'investissement, il est prévisible que le niveau global des dépenses à réaliser sur la période 2021-2026 sera plus élevé que sur la période précédente avec la volonté de poursuivre la création de nouveaux équipements et des programmes de rénovation ambitieux de notre patrimoine. Cela devra s'accompagner par le maintien d'un niveau d'endettement raisonnable.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

La maîtrise de la trajectoire financière de la collectivité conduira à réinterroger l'ensemble des déterminants de l'équilibre budgétaire: optimisation et recherche d'économies en section de fonctionnement, maintien d'une section d'investissement ambitieuse et du niveau d'épargne avec les partenaires (Etat, EPCI).

(Les propos qui suivent sont retranscrits dans leur intégralité sans aucune modification).

Le Maire : « Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je voudrais remercier M. FOURRIER pour sa présentation et son analyse que je trouve particulièrement intéressante, extrêmement agréable et instructive et je voudrais souligner toute l'implication de Daniel FOURRIER dans ses différentes fonctions et tout particulièrement en ce qui concerne cette séance du Conseil Municipal sur le plan budgétaire.

Je tiens à le dire et ce n'est pas du tout un exercice formel. Tu as toute la gratitude de la Collectivité pour cet énorme travail et je voudrais également associer à cet hommage, le travail des services de la Ville sous l'égide de Fabrice MORIN en tant que Directeur des Services et de Marie-Laure MIZON au niveau du Service des Finances. Il y a un travail vraiment remarquable qui est effectué et qui permet quand même de sécuriser totalement le parcours de la Ville qui va, alors même que tu as souligné les baisses historiques de dotations que nous subissons depuis le début du mandat précédent, investir 18 millions d'euros d'ici à la fin du mandat. Je pense que cela se passe de commentaires superflus. L'énorme investissement est exceptionnel et la rigueur sur plan du travail budgétaire l'est tout autant. La Ville a un chemin balisé, sécurisé pour assumer des investissements de haut niveau au service des Maiziérois. Je tiens quand même à appuyer sur ces points qui sont extrêmement encourageants, extrêmement sécurisants pour la suite.

Quand on sait qu'on est passé d'un niveau de dotations d'un million et demi d'euros sur le plan de la DGF à 300 000 euros cette année et encore un peu moins, à mon avis, l'année prochaine, quand on sait qu'il a fallu faire face à tout, y compris la suppression de la taxe d'habitation dans des conditions rocambolesques et une baisse de moyens venant de l'Etat considérable, nous avons quand même réussi et cela, c'est grâce à ce travail remarquable, à sécuriser un parcours, à redresser la barre alors même que nous devons de plus en plus compter sur nos propres forces exclusivement.

J'aimerais néanmoins souligner les excellents partenariats que nous avons avec le Conseil Départemental de la Moselle, la Région Grand Est et je dois le dire sur certains dispositifs avec l'Etat et bien sûr, je ne voudrais pas oublier, surtout que nous faisons des périscolaires, la Caisse d'Allocations Familiales. On a des partenariats qui sont remarquables et Rives de Moselle est le premier de nos partenaires sur le plan quotidien. On retrouve d'ailleurs une logique de fonds de concours de plus en plus marqué sur le plan communautaire à l'égard de projets urbains comme ceux que nous menons et je pense que c'est l'avenir de l'articulation entre Intercommunalité et Ville de Maizières-lès-Metz puisque c'est celle qui nous intéresse à l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Merci pour ce beau travail et fort des perspectives que tu as dessinées, je voudrais donner la parole à qui veut la prendre donc je me tourne vers l'écran pour ne pas oublier de main levée, non, qui souhaite prendre la parole ? Oui M. MEIGNEL, vous avez la parole, je vous en prie. »

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal du Groupe « Mieux vivre à Maizières » : "Merci, je voudrais, M. le Maire, m'associer, moi aussi, à vos remerciements pour la présentation très instructive et didactique que vient de faire M. FOURRIER et je voudrais également, par votre intermédiaire, m'associer aux remerciements que vous avez faits par rapport au travail des services puisque le travail que M. FOURRIER et ses équipes ont réalisé, cette présentation du DOB aussi bien écrite qu'orale est très riche et elle est très qualitative.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Donc vraiment, à nouveau, merci beaucoup pour cette présentation.

Je voudrais aussi vous rappeler à quel point le Débat d'Orientation Budgétaire est pour l'Opposition toujours un moment important. Un moment important d'échanges puisque c'est le seul véritable temps où, au niveau légal en tous les cas, nos interventions ne sont pas limitées, où nous pouvons parler autant qu'il nous plait pour justement pouvoir détailler nos points de vue et que ces interventions là sont justement retranscrites dans le compte-rendu du Conseil Municipal.

Je voudrais rappeler, même si cet exercice là, est un exercice qui nous a toujours intéressé, qu'il répond bien sûr à des contraintes légales, très importantes puisque la Loi encadre très fortement le Débat d'Orientation Budgétaire en obligeant les Communes à présenter un certain nombre d'informations incontournables et c'est d'ailleurs pour ce manquement à cette obligation, M. le Maire, qu'en 2017, vu l'absence d'informations suffisantes, le Tribunal Administratif de Strasbourg avait annulé, non pas le Débat d'Orientation Budgétaire, puisque cela n'est pas possible d'annuler un débat, il avait annulé le Budget de l'année 2017 dans la mesure où le Débat d'Orientation Budgétaire de cette année n'avait pas été fait avec assez d'informations pour les Conseillers Municipaux que nous étions.

D'ailleurs, je vous rappelle qu'à ce moment là, en juillet 2019, nous avions dû revoter non seulement le Budget 2017 mais également le Budget 2018 et 2019.

Alors ce rapport de 32 pages, il est aujourd'hui très dense et il permettra de nombreux échanges, M. le Maire, que je souhaite très constructifs.

Le document que vous nous proposez, insiste beaucoup sur le contexte national inédit dans lequel nous allons devoir bâtir nos solutions locales. Il fait également le point sur la situation financière de la Commune et évoque les perspectives pour le Budget 2021.

Sur ce dernier aspect, le plus important pour la vie des Maiziérois, vous ne consacrez que 7 pages sur les 32 pages du rapport, c'est-à-dire environ 20 %.

Je me propose, dans ce débat, d'inverser la logique et de consacrer assez peu de temps au contexte national et à la situation financière de la Ville pour surtout insister sur ce qui peut faire débat, c'est-à-dire les orientations budgétaires qui correspondent à des projets, à des propositions.

Alors, nous avons justement, sur les projets de la Ville, nous avons des accords, nous avons des désaccords, nous avons aussi des idées nouvelles sur lesquelles nous pourrions peut-être trouver des points d'accord.

Je vais donc reprendre la même structure que M. FOURRIER en reparlant du contexte national inédit.

Alors je partage votre constat sur, premièrement la profondeur historique de la crise économique et sociale liée à la crise sanitaire. Cette crise, et vous le savez, elle va fortement affecter la population mais elle va aussi fortement affecter les finances publiques. Et je partage avec vous, M. FOURRIER, vos inquiétudes sur la tentation qu'aura l'Etat de faire des économies sur le dos des Collectivités Locales puisque l'Etat a souvent eu cette tentation.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Je partage aussi votre constat sur la réduction de l'autonomie financière des Collectivités Locales avec notamment cette suppression de la taxe d'habitation qui est donc compensée, M. le Maire, par une véritable usine à gaz que vous avez bien décrite. Oui, une véritable usine à gaz. Et je crois vraiment que là, on touche le fond de la plus ubuesque technocratie parisienne. Je crois vraiment que si l'on pouvait discuter peut-être de la pertinence de cette suppression de cet outil de fiscalité locale qui présente de nombreux avantages pour les contribuables que nous sommes, la façon de la compenser aux Collectivités Locales reste, pour moi mais je pense que je ne suis pas le seul autour de la table, du "grand n'importe quoi".

En revanche, c'est vrai, je suis un peu plus optimiste que ce que j'avais lu dans votre rapport mais qui semble moins évident à la présentation de M. FOURRIER sur la possibilité d'obtenir, à court terme, des concours financiers de l'Etat au titre du plan de relance. Le rapport était un peu en deçà, vous avez peut-être évolué justement puisque vous avez rencontré le Député de la 1ère circonscription, M. Belkhir BELHADDAD et d'ailleurs je suis assez curieux, effectivement, de la teneur de vos échanges concernant ce plan de relance parce que c'est vrai que pour relancer l'économie, l'investissement des Collectivités Locales est un moyen très efficace de soutenir les territoires, les entreprises et l'emploi.

Je ferai juste une remarque par rapport à cette possibilité qui s'ouvre devant nous, c'est qu'il sera sans doute nécessaire de présenter des projets à court terme. Je pense que l'Etat va vouloir relancer l'activité économique rapidement. Et il me semble que les projets qui seront le plus facilement soutenus par l'Etat financièrement, ce qui peut être très intéressant pour la Collectivité, ce seront des projets qui devront démarrer donc en cette année 2021 ou en 2022.

Sur le contexte national inédit, je ne vais pas en rajouter, je pense que ce qu'il nous intéresse beaucoup ce sont les deux derniers points, il s'agit de la situation financière de la Ville et j'avoue, M. le Maire, être soulagé de ne plus devoir m'éterniser sur ce thème qui nous a tant opposés et passionnés pendant les premières années de votre mandat.

Je n'aurai donc que des marques ponctuelles.

Alors, premièrement, cela est une leçon permanente que je prends en vous écoutant, je suis encore une fois bluffé par vos talents de communication. Par cette façon toujours aussi subtile de présenter des chiffres à votre avantage. Parce que si l'on regarde le document que nous avons entre les mains, quand il s'agit de noter la baisse importante et très importante, vous avez tout à fait raison, des dotations de l'Etat ou de l'Intercommunalité, vous n'hésitez pas à partir très loin dans le temps, dans le passé, jusqu'en 2011. En revanche, dès qu'il s'agit de parler de vos dépenses où, effectivement, vos premières années de mandat sont moins flatteuses que ces dernières, à ce moment là, la rétrospective démarre seulement à l'année 2018. C'est de bonne guerre en terme de communication. D'ailleurs, quand vous présentez l'évolution de l'épargne de la Ville, les données démarrent également en 2018, je vous rappelle juste qu'en 2015, en 2016 et en 2017, l'épargne nette de la Ville était négative. Mais c'était compliqué, je n'ai jamais nié que la période précédente était une période simple, c'était compliqué effectivement de devoir gérer la Ville à une époque où les dotations étaient moindres même si, je ne voudrais pas relancer le débat là-dessus parce que nous l'avons tellement eu, j'aimerais vraiment passer à autre chose, je pense que vous aviez une part de responsabilité en ayant été un peu trop généreux en début de mandat, voilà.

Mais laissons ce débat derrière nous et parlons d'aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Vous vous félicitez, c'est mon deuxième point, et on vous comprend, de dégager en 2020, une épargne nette de 1,7 million d'euros. Alors c'est une bonne nouvelle pour les recettes que nous sommes, il n'y a plus d'inquiétudes financières à avoir ni de nouvelles hausses d'impôts à redouter. Ouf ! Fidèle à ma ligne politique en disant toujours ce que je pense, hier, on pouvait dire que les finances étaient dans le rouge, elles sont aujourd'hui repassées dans le vert.

En revanche, votre rapport insiste sur l'idée que l'amélioration des résultats en 2020 a été réalisée malgré la crise sanitaire. Il y a cette phrase dans le rapport. Or, nous avons pu voir en Commission des Finances que la crise sanitaire avait plutôt eu un impact financier positif sur les finances de la Ville. En effet, même si de nombreuses dépenses ont dû être engagées, ce qui est une très bonne chose M. le Maire puisque le respect des règles sanitaires dans notre Collectivité a impliqué de nombreuses actions, de nombreuses autres dépenses ont été annulées du fait du confinement. On peut penser, par exemple, aux fêtes publiques.

Ainsi, au final la crise sanitaire a eu, selon les propres de mots de votre Directeur Général des Services en Commission des Finances, un impact global positif sur les finances de la Commune. Ainsi, et c'est tant mieux, ce choc sanitaire, pour l'instant, ne se traduit pas par des conséquences négatives sur les finances de la Commune.

J'aimerais revenir sur un point de présentation de votre rapport qui m'a interpellé parce qu'il y a, je crois, dans votre rapport une petite confusion à un moment donné.

Vous annoncez, et cela aura été une nouvelle extraordinairement positive pour la Ville, que les recettes réelles de la Commune, et on le voit ici dans le document que vous nous projetez en ce moment, serait, en 2021, de presque 15,8 millions d'euros. Alors moi, j'ai eu un gros doute sur ce chiffre là puisque je vous rappelle qu'on était à 13 millions d'euros en 2020 de recettes réelles en 2020 certifiées par le Budget Primitif qu'on a voté en juillet dernier.

Donc j'ai eu un gros doute alors j'ai voulu comprendre d'où venez cette très forte hausse des recettes réelles. Parce qu'on a beaucoup de généralités sur l'évolution des différentes recettes de la Commune mais on a pas du tout la structure prévisionnelle des recettes de l'année 2021 et c'est vrai que ce chiffre important m'a beaucoup surpris.

En fait, en y réfléchissant, M. le Maire, les chiffres annoncés sont faux, cela n'a aucune très grande importance parce qu'en fait, il y a une confusion, ce ne sont pas les recettes réelles qui sont de 16 millions d'euros, ce sont les recettes totales de fonctionnement. Et je pense que M. FOURRIER serait très heureux d'avoir des recettes réelles de 16 millions d'euros mais ce sont les recettes totales de fonctionnement.

Alors quelle est la différence entre les deux ? La différence, elle est que les recettes totales de fonctionnement correspondent à la somme des recettes réelles, c'est-à-dire les recettes de l'année en cours, les impôts que l'on perçoit, les dotations que l'on reçoit, auxquelles on ajoute les résultats reportés des exercices précédents ; c'est-à-dire, en gros, de notre épargne. Et donc, cela n'a pas beaucoup d'importance puisque c'est quand même une bonne nouvelle d'avoir un total de recettes de fonctionnement de ce niveau là mais comprenez que j'ai tout de suite essayé de chercher à comprendre.

Ce qu'il faut comprendre en vous lisant ici, c'est dommage qu'on est pas eu plus d'informations de votre part sur le détail des différentes recettes réelles et sur le résultat de l'année 2020 qui doit être un bon résultat financier que l'on verra prochainement. C'est-à-dire qu'effectivement en 2020, le résultat reporté du Budget a permis une forte hausse de notre total de recettes de fonctionnement pour le Budget 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Alors je me suis permis ce petit effet en vous disant que les chiffres étaient faux, mais je voulais juste insister sur le fait qu'avec un peu plus de transparence sur le détail des recettes, on se serait aperçu très vite en fait que ce n'était pas les recettes réelles mais les recettes totales de fonctionnement.

Conclusion de ce bilan financier, votre DOB, M. le Maire, montre que les finances sont rétablies, que la crise sanitaire n'a pas dégradé les comptes de la Commune. On peut donc aujourd'hui raisonnablement regarder vers l'avenir, c'est bien plus intéressant, que de parler chiffres, et c'est ce que je vais évoquer maintenant.

Je vais donc parler des propositions pour l'année 2021 et des 4 grands débats que j'aimerais lancer au cours de ce DOB.

Alors avant d'évoquer cela, je voudrais revenir sur un point qui m'a un peu surpris par rapport à votre présentation de l'année 2021. C'est vrai qu'elle ne concerne 7 pages sur 32 mais surtout ce qui m'a beaucoup surpris, M. le Maire, c'est que vous détaillez bien puisque c'est une obligation légale, le détail des dépenses d'investissement du Plan Pluriannuel d'Investissement qui concerne pour l'année 2021 selon les chiffres que vous nous communiquez, 2,6 millions d'Euros mais ce qu'il m'a beaucoup surpris, c'est le fait que vous n'ayez pas beaucoup détaillé les autres dépenses d'investissement.

Parce que si l'on suit vos chiffres, les chiffres que vous annoncez ici, on voit les dépenses d'investissement, si on enlève aux dépenses d'investissement que vous prévoyez pour l'année 2021, il y a, M. le Maire, à peu près autant de dépenses d'investissement en dehors du PPI. C'est-à-dire qu'il y a, à peu près, 2,6 millions d'euros en dehors du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Alors c'est vrai que vous présentez des choses mais le seul élément que vous donnez sur ces 2,6 millions, c'est une dépense de 30 000 euros. J'aurais aimé, je pense, disposer de davantage d'informations sur ces autres dépenses d'investissement.

Alors moi je vais évoquer avec vous 4 grands débats sur ces orientations budgétaires, sur ce qu'on pourrait faire de ce budget qui s'annonce.

Le premier grand débat concerne la politique d'urgence pour lutter contre la crise économique très profonde que nous traversons. Quelle politique la Ville pourrait-elle mener dans ce contexte très particulier de crise sanitaire économique et sociale ? Que faire pour soutenir les acteurs locaux, les associations, les commerces, les entreprises, les familles ? Je suis assez surpris que votre document ne parle quasiment pas des actions que vous comptez engager par rapport à ce qui s'annonce comme la plus grande crise économique sociale et humaine que notre pays affronte et traverse.

Vous évoquez cette crise, quasiment, que sous son angle sanitaire. Il y a naturellement des dépenses supplémentaires à envisager pour garantir le bon respect des règles sanitaires. Nous partageons totalement vos préoccupations à ce niveau là et nous les soutenons pleinement. Néanmoins, comme en juin dernier, nous sommes surpris de cette absence de volonté politique d'engager des actions spécifiques dans ce contexte là sur le territoire de Maizières.

J'avais évoqué la possibilité pour la Commune sans détériorer sa situation financière de soutenir davantage les commerces locaux par l'intermédiaire d'une monnaie locale ou d'un autre dispositif de subventions. Il n'y a, à ce niveau là, aucune proposition de votre part lors de ce DOB.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

A notre sens, il y aurait 4 actions importantes à proposer en 2021. Je ne reviendrai pas longuement sur la première de ces 4 actions donc j'ai abondamment parlé lors du DOB de juin dernier, c'est en effet le principe que j'évoquais de la monnaie locale ou de la subvention aux commerces locaux auxquels nous restons toujours attachés et qui nous semble être une bonne solution. On ne peut pas se contenter, d'après nous, M. le Maire, de dire qu'on va relancer l'investissement de la Collectivité, c'est une bonne chose, nous sommes tout à fait d'accord mais cela prend du temps, comme vous le savez et surtout cela ne concerne pas forcément les petits commerces maiziérois auxquels on pense.

En revanche, j'insisterai sur les autres propositions. La 2ème action que nous vous proposons concerne justement les Associations qui ont déjà beaucoup souffert en 2020 de la désaffection de leurs adhérents et de l'interruption de leur activité.

La baisse des licenciés avoisine, selon les fédérations, entre 25 à 40 %. C'est pourquoi, il nous semble très important de mettre en place un mécanisme incitatif, un passeport e-culture que pourrait peut-être soutenir le Gouvernement, pour vaincre les hésitations des parents à inscrire et réinscrire leurs enfants à des activités sportives et culturelles. Ce pass serait un remboursement de toute une partie des frais d'inscription selon des modalités à définir. Mais l'idée, elle est bien là.

On sait aujourd'hui combien cette crise aura eu un impact négatif sur la santé et le moral de notre jeunesse et qu'il est urgent de remettre notre jeunesse à d'autres activités que les écrans. Ce pass permettrait une reprise forte des activités en septembre dans un contexte où l'on peut espérer que la situation sanitaire se soit améliorée et où les parents n'auraient rien à perdre et tout à gagner en étant assurés de ne pas payer si la situation devait se détériorer et entraîner une nouvelle fermeture des activités.

Ce pass pourrait, bien sûr, être temporaire, limité à un ou deux ans ou être pérennisé selon son impact réel.

La 3ème action concerne le budget du CCAS. Vous le maintenez et c'est une très bonne chose, vous maintenant sa subvention à un niveau élevé parce que vous estimez, et vous avez raison, que les besoins seront élevés.

Vous avez pleinement raison mais peut-être faudra-t-il être encore plus généreux avec le CCAS. J'ai été abasourdi cette semaine par les annonces du Gouvernement sur la réforme de l'allocation "chômage". Je ne vais pas lancer ici le débat sur la pertinence de cette réforme mais le timing de cette réforme a étonné même le Conseiller qui a imaginé la réforme au sein du Cabinet de la Ministre du Travail en 2019. Il trouvait le contexte actuel totalement inapproprié pour mettre en place cette réforme.

En effet, je vous rappelle la situation, même si malheureusement elle nous semble loin maintenant ; en 2019, la croissance et l'emploi étaient de retour. Aujourd'hui, on affronte la pire crise économique de notre histoire et d'ici juillet, on propose de baisser les allocations "chômage" de 30 % pour plus de 800 000 allocataires. Certains vont ainsi passer d'un peu plus de 900 euros d'indemnités mensuelles à 650 euros. Je trouve cela, personnellement, M. le Maire, totalement scandaleux et incompréhensible. Alors je ne sais pas ce que vous pensez de cette réforme mais ce qui est certain c'est qu'on a choisi, d'une certaine façon, de faire payer aux chômeurs le financement de la sortie de crise et que cela va faire basculer une énorme partie de la population vers l'extrême précarité et que l'on peut donc s'attendre à une hausse record des aides sociales sollicitées auprès du CCAS.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Alors je ne doute pas, M. le Maire, que vous seriez capable de vous adapter à ces tristes évolutions si elles devaient se confirmer mais il me semble que de maintenir simplement le budget du CCAS en l'état sera peut-être insuffisant.

La 4ème action concerne votre réforme des modalités d'inscription et d'annulation du périscolaire dont on souhaiterait un aménagement.

Cette réforme est, selon vos déclarations, totalement indépendante de la crise du COVID. Alors elle a enlevé beaucoup de souplesse aux procédures d'inscription. Si depuis la première mouture de cette réforme, vous avez un peu assoupli les modalités d'inscription, je ne comprends pas que vous soyez aussi peu ouvert pour tenir compte du contexte très particulier de cette période.

En effet, de nombreuses familles sont contraintes d'annuler leurs inscriptions au périscolaire pour des raisons liées à la crise sanitaire (cas contact, COVID, fermetures de classes). Or, ces nouvelles modalités d'annulation ne permettent pas aux familles d'être remboursées, elles sont donc obligées de payer un service dont elles ne bénéficient pas pour des raisons totalement extérieures à leur volonté.

Pourquoi M. le Maire, j'en suis assez surpris, cette absence de souplesse ? Ne peut-on, tout au moins pour ce contexte très particulier, revenir en arrière ?

Je voudrais, après ce premier débat sur la politique d'urgence, évoquer avec vous un 2ème grand débat, celui sur la sécurité.

Sur la sécurité des biens et des personnes, je remarque en lisant votre document attentivement que le programme dédié à la vidéoprotection est clôturé en 2021. Cela nous a beaucoup surpris. Sur la sécurité routière, on a été déçu de voir qu'aucun programme ambitieux n'est à l'ordre du jour. En tout cas, aucun programme n'a été inscrit dans le PPI sur les années 2021-2026.

Il n'y a notamment aucune ouverture de programme concernant la sécurisation de la Grand'Rue. C'est pour nous, vous le savez, un leitmotiv car vous le savez très bien, cet axe est accidentogène et malheureusement quelquefois mortel.

Or, l'arrivée de l'hôpital, les constructions annoncées autour et dans le périmètre immédiat de ce Centre-Ville rendent à notre sens encore plus urgent cet axe de travail.

On sait bien qu'il faut au préalable refaire les réseaux enterrés avant de penser à arranger la surface. C'est une logique que nous acceptons tout à fait mais on a vraiment besoin, M. le Maire, d'une étude pour savoir comment on procède et avec quel calendrier.

Cette Grand'Rue ne doit-elle pas être une priorité ? Nous le pensons.

Dans mon 3ème grand débat, j'avais prévu de revenir sur la problématique du groupe scolaire Val Maidera, je vous rappelle qu'au début, l'ordre du jour initial prévoyait que l'on commence par évoquer le Débat d'Orientation Budgétaire avant de voter les différents points. Donc nous avons déjà eu des échanges sur ce point mais j'aimerais y revenir.

L'avantage, c'est d'avoir une retranscription justement de ces échanges et ces débats.

Alors comme vous, et vous avez raison, la question de l'intérêt des enfants est prioritaire. Mais le sujet est d'importance. Le groupe scolaire du Val Maidera est, si je regarde bien tous les projets qui sont annoncés, le plus gros projet de ce mandat à 6 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Il me semble que c'est le plus gros. Alors sur ce sujet, nous pensons qu'il faut distinguer deux questions. La 1ère question concerne l'opportunité du projet et la 2ème concerne la localisation.

Alors c'est vrai que pour vous, cette école au Val Maidera est un projet indispensable et à faire le plus rapidement possible et pourtant, nous voudrions revenir avec vous sur certains points.

Nous ne sommes pas forcément éloignés de l'idée de construire un nouveau groupe scolaire mais faut-il vraiment d'abord construire un nouveau groupe scolaire et où faut-il le localiser si la réponse est positive à cette 1ère question.

Alors la question de l'opportunité de cette construction se pose aussi bien en terme scolaire qu'en terme économique. Alors en terme économique, vous êtes passé assez brièvement, vous nous avez rappelé, tout à l'heure, que cela nous permettrait de faire des économies substantielles en terme de transport scolaire, ce qui est vrai et quelques fois je vous ai entendu dire, M. Le Maire, que cette économie permettrait de rembourser l'investissement initial de 6 millions d'euros.

Alors justement, j'aimerais revenir sur cette question là mais je vais examiner beaucoup d'éléments, vous verrez qu'il y a des éléments que je trouve tout à fait favorables à l'idée de ce groupe scolaire et d'autres qui le sont moins.

Donc concernant l'opportunité économique de cette construction, si l'on compare les chiffres annoncés, c'est-à-dire les 6 millions de construction aux dépenses économisées, on obtient non pas 20 ans comme je l'ai entendu autour de la table mais une durée beaucoup plus longue. Parce que si l'on regarde le budget de l'année 2019, M. le Maire, les transports, tous les transports de la Commune représentent 193 000 euros, je dis bien tous et bien y compris les transports qui ne sont pas liés aux déplacements des enfants du quartier Val Maidera. Il y en a d'autres, vous le savez très bien M. le Maire, il y a d'abord les sorties du périscolaire qui se font aussi sur ce budget, les sorties des écoles, les transports des élèves au Collège, les transports des quartiers sud et donc si l'on tient compte réellement, et peut-être que là-dessus vous aurez des éléments d'informations plus précis que les miens, sur le poids du transport du Val Maidera dans ces dépenses de transport, il me semble que l'on peut retenir peut-être la fourchette des 2/3. Qu'on peut non pas mettre 193 000 euros d'économie ce qui serait déjà important mais 130 000 euros si l'on tient cette fourchette des 2/3. C'est-à-dire si les 2/3 des transports seraient liés aux transports des écoles du Val Maidera.

Et donc, et ça demande confirmation, moi je suis prêt à regarder les chiffres plus en détail avec vous, si la dépense réellement supportée par ce déplacement là est de 130 000 euros, le retour sur investissement n'est pas de 20 ans, il est de 46 ans. Mais il y a d'autres éléments, il est de 46 ans. Sans bien sûr prendre en compte tous les frais différents et afférents à l'entretien d'un nouveau bâtiment public, puisque ce nouveau bâtiment public, il va falloir le nettoyer, il va falloir le chauffer, l'assurer, le meubler.

Alors, à moins bien sûr, M. le Maire, et vous l'avez reconnu tout à l'heure, cela va avoir un impact sur les autres écoles de la Ville, je voulais vous poser la question très directement, est-ce que l'ouverture de ce nouveau groupe scolaire va-t-il vous inciter à fermer une autre école ? Alors je vous pose la question, je ne préjuge pas de votre réponse, M. le Maire. Est-ce que vous vous engagez à construire ce nouveau groupe scolaire et à garder l'ensemble des autres groupes scolaires ouverts ? Mais et vous avez raison, la question de l'opportunité de cette école ne se pose simplement en terme économique, c'est aussi un choix politique avec des avantages réels liés à la localisation au plus près d'une partie de la population de Maizières.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Alors en terme purement scolaire, est-ce qu'aujourd'hui on a besoin de salles de classe dans la Commune ? Aujourd'hui, tous les enfants de la Commune sont scolarisés dans des salles d'école, n'y pas besoin de construire de nouvelles salles actuellement. Aujourd'hui, on peut les scolariser soit à Pasteur, soit à Brieux, soit à Victor Hugo, soit aux Ecarts... avec des bus, je suis tout à fait d'accord, Madame ADAMCZYK.

Alors c'est vrai qu'une des questions assez importantes, c'est que, il faut bien le comprendre, autant c'est la Commune qui met à disposition les locaux auprès de l'Education Nationale pour assurer les enseignements, autant c'est le Rectorat qui décide ou non d'enseignants et donc de classes ouvertes, c'est le Rectorat qui le décide. Mais cela est vrai que la question, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'est que pour l'instant on arrive à faire face aux effectifs scolarisés et donc l'autre question, en terme scolaire, est-ce que l'on en aura besoin demain concernant l'afflux potentiel d'une population nouvelle ? Est-ce que demain, nous pourrions avoir besoin d'ouvrir des structures supplémentaires ? Et là, M. le Maire, je me suis replongé dans la lecture du PLU que nous avons étudié lors du précédent Conseil Municipal.

C'est vrai que les chiffres annoncés sur les 12 prochaines années annoncent 900 logements supplémentaires. Mais dans ce même PLU, il est fait état du fait que sur ces 900 logements supplémentaires, presque 500 permettront de maintenir simplement constante la population de la Ville dans la mesure où on le sait, c'est une tendance très longue, il y a de moins en moins de monde par logement et donc pour maintenir la population constante, il faut faire construire, effectivement, de nouveaux logements. Donc, il y a sur les 900 que 400 logements qui accroitraient sur les 12 prochaines années la population de la Ville.

Le chiffre que vous annoncez dans ce document est donc une augmentation de la population de 46 habitants par an. C'est ce qui est marqué dans le document. C'est vrai que lorsqu'on regarde cette augmentation, cela ne semble pas forcément justifié la création d'un nouveau groupe scolaire. Vous avez peut être, M. le Maire, concernant l'évolution de la population, d'autres informations, il y a peut être d'autres éléments dont je ne dispose pas. Mais ce qui était écrit et qui était, à priori valable, puisque c'était lors du précédent Conseil Municipal, c'est une augmentation de la population de 46 habitants par an.

En fait, si des arguments économiques et scolaires sont plus discutables, plus sujets à débat ; vous défendez un argument tout à fait recevable sur la nécessaire proximité des écoles publiques avec la population qui les utilise. C'est un très bon argument.

En effet, vous défendez, et cela est tout à fait logique, l'idée qu'il vaut mieux répartir géographiquement les écoles primaires sur notre Commune car actuellement, il y en a 3 à l'est de la Ville et une seule dans les quartiers ouest. Or, ce sont dans les quartiers ouest où l'on a eu un afflux de population. Alors avec ce nouveau groupe scolaire, nous aurions des écoles primaires un peu mieux réparties géographiquement dans la Ville et où l'on éviterait à de nombreux jeunes enfants de trop longs temps de trajets en bus et vous avez raison.

Mais cette localisation sur l'actuel parking poids lourds pose à notre sens 2 problèmes.

Le premier, et il n'est pas négligeable, ce futur groupe scolaire sera au carrefour de 2 axes de circulation important, un axe routier passager et la voie ferrée. Vous nous avez assuré que l'école tournerait le dos à la route mais honnêtement les 4 écoles primaires actuelles sont dans des cadres incomparables de calme et d'agrément puisque je vous le rappelle l'une est située en bord de forêt et à proximité d'un gymnase, une autre est située à proximité immédiate du Parc de Brieux et les autres sont dans des endroits très calmes.

Alors c'est pourquoi, mon collègue, Franco CARRELLI, vous a interpellé sur cette localisation. Ne faudrait-il pas trouver un autre lieu pour implanter cette école ?

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Alors, il vous proposait l'idée, la dernière fois, par exemple, dans le futur projet d'urbanisation du site Kronimus. Ou alors dans les quartiers nord. En effet, et c'est notre deuxième question, où a-t-on aujourd'hui, et je dis bien aujourd'hui et demain puisque c'est un projet qui sortira de terre en 2023/2025, les dates de construction annoncées dans votre financement font état qu'effectivement, il sera terminé ce groupe scolaire en 2025 donc, où a-t-on besoin de construire cette école ?

Or, la sociologie des quartiers évolue. Les quartiers jeunes vieillissent, les quartiers vieillissants se renouvellent, de nouvelles constructions vont arriver.

Si on construit cette école sur ce site, il y a aura toujours des enfants éloignés des écoles. Pensons, par exemple, aux habitants des quartiers nord de la Ville, de la Rue Coluche, de la Petite Barche et des futurs 300 logements de l'urbanisation programmée entre la Gare et la ZIL Nord. Ces projets avanceront-ils plus vite que Kronimus, on peut le penser puisque je vous rappelle que dans le PLU, vous avez programmé une Orientation d'Aménagement sur la ZIL Nord pour ces 300 futurs logements.

Le quartier du Val Maidera commence à vieillir, il a plus de 20 ans. Beaucoup de jeunes sont désormais au Collège ou au Lycée. Il y a certes de nombreux locatifs qui assurent un renouvellement fréquent de la population mais quelles sont les perspectives démographiques actuelles ?

De façon plus large, je pense que nous gagnerons tous à étudier le meilleur site de ce prochain groupe scolaire. L'idée est bonne de vouloir rapprocher les écoles de leurs utilisateurs. Nous avons voté d'ailleurs votre proposition de partenariat technique avec MATEC pour étudier ce projet, nous avons besoin d'en savoir plus et nous aimerions vraiment que l'on puisse ajouter à cette démarche une étude sur les évolutions comparées de la démographie de nos quartiers donc oui, sur cette question, on voudrait avoir un vrai échange constructif ; où aura-t-on le plus besoin, dans le futur immédiat, d'un futur groupe scolaire ?

Le 4ème et dernier débat sur lequel j'aimerais réagir concerne, M. le Maire, la défense du végétal au coeur de la Ville. Alors vous avez vu, nous partagions certains de vos points lors de votre présentation du PLU, mais nous avons montré aussi que sur certains, nous avions une autre façon de concevoir l'urbanisation de la Ville.

Selon nous, on ne peut pas réserver les espaces naturels au seul parc. Je n'accepte pas, on peut être bien sûr d'un point de vue contraire, je n'accepte pas l'idée que la densification soit absolument inévitable et la contrepartie de cette préservation des espaces naturels. On doit aussi, selon nous, défendre le végétal au coeur de la Ville.

Ainsi, s'il me semble très logique et défendable, acceptable de construire sur les friches industrielles, je ne peux me résoudre à l'idée de voir disparaître les jardins de la Maison de l'Emploi pour construire des immeubles de 16 mètres de haut.

Nous vous proposons ainsi qu'en contrebas du chemin qui mène à la passerelle, que la Commune crée de toute pièce un mini-parc urbain qui irait jusqu'au rond-point donnant aux habitants du centre et des autres quartiers de Maizières une raison de plus de fréquenter ce beau chemin que vous avez créé avec la passerelle.

En réalisant ainsi un parc au coeur de la Ville, on transformerait le regard sur notre Ville, on créerait un endroit de douceur au milieu du béton. Alors c'est vrai, on renonce ainsi aux euros de la vente de cette Maison de l'Emploi mais on change Maizières. On ne renonce pas à construire à Maizières, il faut construire à Maizières mais on ne construit pas partout à Maizières.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Ce serait un tellement beau message, M. le Maire.

De plus, M. le Maire, j'aimerais revenir sur les 60 platanes de la Grand'Rue qui ne sont pas inscrits au PLU comme arbres remarquables.

Ainsi, ils ne seront pas protégés contre de possibles abattage. Je ne fais pas du tout, M. le Maire, le procès de vouloir les abattre, pas du tout. Mais vous le savez comme moi, ils peuvent être menacés. Ils peuvent être menacés non pas par un projet immobilier mais par l'entretien indispensable des réseaux souterrains. Les racines de ces beaux arbres sont souvent, en effet, responsables d'une détérioration des réseaux souterrains. Or demain, par nécessité de service, il faudra peut-être réparer ces conduites en urgence et sacrifier ainsi ces platanes. C'est pourquoi, M. le Maire, sur ce point je vous propose de lancer une étude sur premièrement, l'état actuel des réseaux à cet endroit là et deuxièmement, s'il y a des problèmes, sur les solutions de contournement de ces réseaux qui permettraient d'éviter, à plus ou moins brève échéance, le sacrifice de cette merveilleuse allée verte.

Pour finir cette longue présentation, je voudrais dire que la santé financière de notre Ville nous donne vraiment des marges de manoeuvre pour agir face à l'urgence de la crise, pour agir face à l'urgence de la sécurité en centre-ville, pour agir face à l'urgence d'un cadre végétal au coeur de la Ville. Je rappelle à notre Assemblée que notre Commune est peu endettée et que le coût des emprunts n'a jamais été aussi bas. La période n'a jamais été aussi propice pour investir et sans doute, pouvons-nous anticiper de possibles subventions de l'Etat sur des projets immédiats.

Vous avez souvent été audacieux, M. le Maire, et l'on peut s'en réjouir puisque la Commune en bénéficie notamment avec l'arrivée de l'hôpital. Je regrette que ce DOB ne propose pas de l'être davantage, je vous trouve trop sage dans ce contexte inédit et je vous renouvelle ma demande d'être à nouveau plus audacieux et ambitieux pour le budget de l'année 2021."

Le Maire : "Merci pour votre intervention M. MEIGNEL. Est ce qu'un autre membre du Conseil Municipal souhaite intervenir ? M. ZAROUR, je vous cède immédiatement la parole.".

M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire : "Merci M. le Maire, est ce que je peux répondre sur le périscolaire où j'attends que vous fassiez votre réponse ? ".

Le Maire : "Je vous en prie, M. ZAROUR, vous avez toute la liberté de vous exprimer dès maintenant".

M. ZAROUR : "Je vous remercie, comme c'est un point qui me concerne et pour lequel je voulais apporter des précisions. M. MEIGNEL, je voulais vous dire déjà que le COVID impose des règles dans la mesure où l'on est obligé de faire des groupes pour les enfants pour la sécurité sanitaire et pour celle également de nos accompagnateurs. D'ailleurs, j'en profite également pour saluer le travail qui est fait par le Chef de service et toute son équipe car on est destinataire d'échanges réguliers avec Marie-Rose SARTOR, avec le Maire et la Direction des Services. On a très peu de cas au sein de notre équipe d'animation, voire pas du tout. Les règles de sécurité sont bien respectées et à ce titre, il faut vraiment les féliciter.

D'après vous, pourquoi il n'y a pas plus de souplesse dans les annulations ? Alors il y a la possibilité de revenir 2 fois dans la semaine sur les inscriptions et en cas d'annulation, lorsqu'elle est validée donc faite dans les temps, les fonds restent sur le portefeuille électronique de la famille. Quand il y a une annulation qui est faite mais pas dans le respect du délai, là, c'est sûr que cela est facturé mais les parents sont au courant, c'est indiqué dans le règlement intérieur. Donc c'est faux.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Ensuite, ce que je voulais également vous dire, c'est qu'aujourd'hui on accueille en moyenne 400 enfants par jour. On est pas, je ne fais injure à d'autres Communes vous savez, périscolaire de village, on a plus de 30 enfants, enfin on en a jamais eu 30, peut-être au début en 1998 mais on a pas 30 enfants à gérer et avec 400 enfants, cela impose une certaine rigueur que les parents doivent aussi accepter.

Ils nous confient ce qu'ils ont de plus cher donc nous aussi, on est là pour exiger en échange certaines règles qui sont discutées et qui globalement sont bien respectées, il ne faut pas généraliser.

Ce que je voulais également dire c'est que, quand je parle de certaines Communes, si l'on regarde autour de nous, il y a beaucoup de Communes qui ont fait le choix d'externaliser donc la prestation périscolaire. Nous, on a quand même la chance de ne pas passer par un organisme style PEEP, pour ne pas les citer. On a quand même la chance d'avoir une cinquantaine d'animateurs, certains qui sont là depuis très longtemps, qui font très bien le travail, on a une cuisine centrale donc avec la liaison chaude, ce ne sont pas des repas en barquettes qui sont réchauffés.

A côté de cela, c'est vrai qu'on a passé une année 2020 particulière avec moins d'activités et beaucoup plus de présence dans nos locaux mais cela n'a pas empêché certaines prestations de qualité. Par rapport à cela, je remercie encore le service.

Et pour conclure quand même, on a eu une visite de la CAF qui était prévue de longue date lundi et mardi qui a félicité les équipes, félicité le service où l'on s'occupe des inscriptions et des facturations et pour vous dire même qu'à Maizières, on est à la pointe sur ce service là et je n'ai pas honte de le dire, la responsable de la CAF est repartie avec la formule que l'on applique avec le taux d'effort pour les Maiziérois. Donc c'est pour vous dire quand même, on est à la pointe sur beaucoup de sujets. Je voulais apporter ces quelques précisions sur le périscolaire avant de vous laisser continuer M. le Maire."

M. MEIGNEL : "Je partage ce que vous avez dit sur la qualité du travail de ce périscolaire qui, effectivement, offre des services incomparables aux Maiziérois et cela a été de tout temps. Je voudrais juste vous dire que la question où vous avez répondu en disant que les parents qui étaient hors délai, n'étaient pas remboursés, n'étaient pas crédités sur leurs portefeuilles. Et justement, moi j'ai été interpellé, M. ZAROUR. C'est pour cela que je vous ai interpellé là-dessus. ; sur le fait que certains parents n'ont pas pu mettre leurs enfants, parce que pour des raisons que vous pouvez tout à fait imaginer avec la crise sanitaire que nous traversons, justement, ils avaient dû donc annuler à la dernière minute. Parce que je ne sais pas le délai, je ne sais plus le délai actuel qui est raisonnable ou pas donc ils ont dû annuler à la dernière minute et ils se sentaient victimes de ce manque de souplesse aujourd'hui.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas justement dans un contexte normal mettre des règles pour que le service puisse fonctionner normalement et ne pas rembourser quand il y a un abus pour des personnes qui pratiqueraient cette façon un peu non fiable d'inscription et de désincription. Mais c'est vrai que moi je vous interpellais par rapport au contexte.

C'est-à-dire que moi j'ai eu des parents qui m'ont sollicité et qui m'ont dit qu'ils ne comprennent pas pourquoi aujourd'hui quand ils annulent à la dernière minute parce que justement, ils sont tenus de garder leurs enfants chez eux qu'ils ne sont pas, à ce moment là, remboursés de la prestation et c'était simplement sur ce point là que je suis intervenu."

M. ZAROUR : "En fait, lorsqu'il y a des annulations pour COVID avec des attestations justifiées de l'employeur ou des médecins, on a toujours remboursé.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Donc je vous invite quand même à peut-être dire aux parents de faire le point avec le service directement."

Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire : "De manière très ramassée également, je vais aller très vite sur un point qui fait le lien avec la réflexion de M. MEIGNEL et ce que vient de développer mon collègue, Mehdi ZAROUR, le point de parents que vous citiez, M. MEIGNEL, j'en ai entendu parler, personnellement, au cours d'un Conseil d'école lors du 1er trimestre de l'année scolaire, c'est-à-dire à l'automne dernier.

Lorsque nous avons un sujet aussi délicat, nous les suivons quel qu'il soit. Ce que nous avons fait. Je suis allée rechercher l'historique de cette problématique, il se trouve que la famille en question avait déjà été relancée à plusieurs reprises par le Service du périscolaire pour donner son RIB."

Le Maire : "Merci Mme SARTOR, il y a quand même des chances pour qu'il y ait une articulation entre les deux propos je pense parce que c'est vraiment bien suivi et comme l'a dit M. ZAROUR, les parents, dont les enfants doivent rester à la maison de manière in extremis en raison de la crise sanitaire, sont remboursés. Donc je pense que vous parlez du même sujet, mais bon on ne sait pas tout, dans ce qu'on vous dit, vous ne pouvez pas tout savoir et dans ce que l'on nous rapporte, on peut pas tout savoir non plus. Donc par moment, quand on croise les informations et bien on a plus de chance de savoir plus de choses.

En quelques mots, je vais essayer de synthétiser parce que je sais que l'Agence Régionale de Santé recommande des réunions de Conseil Municipal relativement courtes donc je vais essayer de ne pas trop allonger les choses. Je vais répondre de manière synthétique, vous ne m'en voulez pas mais peut-être plus synthétique qu'à l'accoutumée.

Je voudrais dire que sur les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, bien entendu que nous sommes totalement mobilisés et je voudrais juste vous faire remarquer une chose, et cela je pense que vous me rejoindrez ; Maizières-lès-Metz n'est pas une île isolée au milieu d'un océan dépeuplé. Donc nous avons des partenariats très forts avec la Communauté de Communes, avec le Conseil Départemental, avec la Région pour initier des actions fortes à l'égard des commerçants.

Je citerai 2 exemples et je m'arrêterai parce qu'il y en a bien d'autres. Premièrement, parce que l'on a discuté de la monnaie locale avec les commerçants, à un moment donné pour faire une monnaie, il faut quand même qu'il y ait des gens qui veulent l'utiliser, il n'y a pas d'engouement, je vous le dis tout de suite, il n'y a en pas du tout. Le concept n'est pas inintéressant du tout, surtout quand vous nous l'avez exposé, c'était parfaitement intéressant mais il n'y a pas d'engouement donc s'il n'y a pas d'engouement et bien on ne va pas faire de monnaie.

En revanche, on a développé une application entre l'Association des Commerçants et Entrepreneurs et la Ville, avec je n'aime pas du tout dire "Click and Collect" parce que je préfère dire : on clique, on ramasse ou l'on va chercher ; si on pouvait parler français de temps en temps, ce serait bien, mais en tous cas, ça fonctionne, ils peuvent même réserver des plats, ils ont les plages horaires, les mesures prises en considération. Il y a quelque chose de bien qui est fait et qui est en train de se consolider parce que, naturellement une application, cela n'est pas comme ça.

Deuxièmement avec Rives de Moselle, nous travaillons avec le Conseil Départemental pour des aides exceptionnelles à la rénovation et aux investissements dans les petits commerces.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

On va les mettre en place et donc c'est Rives de Moselle qui organise le partenariat avec le Conseil Départemental qui double la mise en fait.

C'est-à-dire que la Communauté de Commune met une somme mais le Département la double. Donc on n'est pas seul, on travaille avec les autres, les moyens que l'on déploie même s'ils partent d'ici, ils ne sont pas forcément totalement financés par ici parce qu'il y a bien d'autres sources possibles. Donc je voulais vous le dire parce qu'évidemment que cette question nous interpelle au premier chef. Enfin, on est honnête, il faut rendre à César ce qui est à César, si l'initiative vient de la Ville mais est financée par le Département et Rives de Moselle, on va pas l'insérer dans le DOB de la Ville. Vous voyez ce que je veux dire.

Ensuite, idem pour les Associations. Si vous saviez les initiatives qui ont été prises au niveau départemental et régional en terme de soutien aux Associations avec un maintien des subventions de la Ville, on n'a rien touché, je pense que c'est encore la meilleure façon, dans un premier temps de soutenir nos Associations et puis, bien entendu qu'avec la reprise des activités, nous serons là. Aucun problème, on est en parfaite phase sur ce soutien aux Associations comme d'ailleurs le soutien aux commerces mais, après, il faut des actes concrets qui matérialisent les choses.

Sur le plan du Centre Communal d'Action Sociale, idem. Vous savez que l'action sociale, c'est la moitié du budget du Département, c'est plus de 500 millions d'euros et nous travaillons avec le Département sur des dispositifs et la Ville maintient ces 500 000 euros d'apport mais s'il fallait, eu égard aux effets de la crise, les augmenter, nous serions unanimes à le faire.

La sécurité, la Grand'Rue, je suis d'accord avec vous, je ne reparle pas des réseaux mais je vous dis simplement une chose, c'est que nous avons un coeur de Ville qui va être aménagé à partir du mois de juin à partir de l'ancienne friche LIDL de même qu'une résidence séniors qui va voir le jour, moi je préfère que des travaux lourds de part et d'autres se déroulent et qu'après, on puisse se préoccuper de la rénovation de la voirie. Vous noterez néanmnoins que nous avons augmenté de manière assez nette le budget d'entretien et de rénovation de la voirie en lien avec le diagnostic qui a été fait avec la filiale de la Poste. Donc on a cette donnée en tête. Parmi les mesures qui favorisent et qui sécurisent quand même les gens, la passerelle, c'est 2,5 millions d'euros d'investissement. En matière de sécurité routière, ce n'est quand même pas rien dans le contexte de notre Ville.

Sur le plan des transports, vous m'avez vu hocher la tête parce que vous comparez naturellement le coût potentiel du nouveau groupe scolaire et périscolaire avec le budget des transports d'aujourd'hui. Donc vous vous référez à 193 000 euros.

J'en profite pour dire que j'oubliais qu'entre les deux ronds-points de la Grand'Rue l'éclairage va être intégralement changer dans peu de temps pour mieux éclairer l'axe central de la Grand'Rue, on a bien veillé à ce que cela soit inscrit au budget et bien entendu mobilisé. Et on a effectivement modifié la limitation de vitesse, je ne veux pas être trop long, je vous l'ai dit.

Je reviens donc sur les 193 000 auxquels vous faites référence. En fait, c'est juste puisque c'est le chiffre actuel mais c'est après le nouveau marché que nous avons durement discuté et après les mesures de changement global du système que nous avons âprement travaillé pour mise en place qui a permis de passer d'un budget de 450 000 euros annuels en 2016 a effectivement 193 000 euros aujourd'hui. Donc vous tenez compte là de tous les efforts que la Municipalité a fait mais il faudrait, disons, ne pas oublier qu'on dépensait 250 000 euros de plus il y a encore 4 ans. Mais c'est vrai, vous pouvez vérifier au niveau des chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Ceci étant dit, vous avez parlé des 900 logements à corréler avec les 500 pour éviter que la population ne diminue. Je suis d'accord avec vous, les foyers deviennent moins importants, il y a du décloisonnement etc... On est d'accord.

N'oublions pas une chose, nous avons une population qui n'est pas statique, vous l'avez d'ailleurs souligné, ce qui était un petit peu paradoxal par rapport au propos initial, c'est-à-dire que nous avons une population qui se renouvelle beaucoup, des quartiers qui se renouvellent. Donc on ne peut pas franchement dire ou du moins affirmer, sans nuancer le propos, que des quartiers jeunes sont devenus vieux etc...

Parce que l'on se rend compte qu'il y a un renouvellement des habitants qui est très important et qui est beaucoup plus rapide qu'il y a quelques petites années donc je compte vous dire que cette régénération permanente de la population nous incite à construire ce groupe scolaire à l'endroit où on l'a prévu et il sera dans un endroit absolument préservé.

On aurait bien voulu mettre dans le quartier du Val Maidera, malheureusement il n'y a plus un mètre carré constructible puisque vous avez, enfin pas vous, mais les Municipalités précédentes ont construit partout. Donc le problème, c'est qu'il faut bien trouver le bon endroit et nous pensons que c'est le bon endroit. Ce qui ne veut pas dire, et là je vous rejoins, qu'il n'y aura pas une autre école, à terme, au niveau du quartier Gare. Mais cela va prendre plus temps, effectivement que des choses vont se faire mais vous savez la population, vous l'avez dit, bouge, les besoins bougent, on est là pour s'adapter.

Ce n'est pas à la population de s'adapter aux services publics, c'est aux services publics de s'adapter à la population. Donc nous serons là, y compris pour une nouvelle école dans le quartier Gare quand celui-ci aura progressé.

Vous avez noté, alors là pardonnez moi, je vais être un tout petit peu taquin, qu'il y avait suffisamment de places, de classes, vous avez pas tort, enfin ce n'est pas glorieux mais je nous incorpore pour une petite période d'avoir des préfabriqués depuis 25 ans alors évidemment il y a des classes mais dans des préfabriqués, ce n'est pas glorieux, nous aurions souhaité si la population avait augmenté moins rapidement et si notamment, il y avait eu une école au Val Maidera, pouvoir les supprimer plus tôt. On va y arriver mais disons que c'est une partie de l'héritage qui n'est pas très glorieuse, que nous assumons aussi depuis quelques années.

Envoyer dans une Ville comme la nôtre des enfants durant 25 ans dans des préfabriqués, il y a pas de quoi en tirer une quelconque gloire.

Les platanes de la Grand'Rue, personne ne va y toucher, j'aurais bien aimé que l'on en parle lors de l'adoption du PLU quand vous étiez Adjoint au Maire puisqu'ils étaient pas inscrits non plus. Mais le problème c'est que, alors nous, quand on inscrit pas quelque chose, on l'entend je ne sais combien de fois alors qu'à l'époque, souvenez-vous et ce n'est pas contre vous que je le dis, dans cette salle nous entendions les mouches voler tellement l'ambiance était chaleureuse, cela a bien changé j'en suis content parce qu'autant, on ne peut nier des qualités personnelles très fortes y compris chez mon prédécesseur autant on ne peut pas non plus nier le fait que le Conseil Municipal ne rimait pas nécessairement avec convivialité.

Pour terminer, évidemment, végétalisation, d'accord avec vous, y compris dans la Ville mais enfin, on crée un parc de 10 hectares sur la Voie Romaine qui va être quelque chose de formidable, des forêts de miyawaki dans plusieurs endroits, on plante 750 arbustes et arbres par an, alors il y a plus d'arbustes que d'arbres je vous l'accorde, mais enfin cela n'est quand même pas mal.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

On est vraiment dans cette perspective là mais à l'endroit où le foncier est le plus cher et source potentiel de revenus pour notre Ville pour générer des projets, on ne peut pas faire des parcs partout. Vous m'aviez quand même suggéré un parc au milieu du quartier Kronimus, il y en aura un mais il sera de taille raisonnable parce qu'il faut valoriser aussi le foncier, valoriser ce que nous avons.

Vous savez les dotations ont tellement fondu, je le dis parce que c'est le cas, peut-être qu'un autre Président l'aurait fait également, mais depuis François Hollande, ça a tellement fondu à son initiative, je le dis quand même, sans faire de politique politicienne, ce n'est pas la droite contre la gauche, c'est pas les socialistes contre les gaullistes ou que sais-je encore mais enfin, c'est quand même François Hollande qui nous a coupé les pattes sur le plan des dotations et donc depuis lors, il faut faire face avec quasiment plus rien de l'Etat.

Vous avez vu ce qu'il nous reste, vous vous souvenez, vous étiez tous déjà très attentifs aux chiffes et, je sais sincèrement, intéressés et attentifs aux chiffres. Je ne critique absolument rien mais vous vous souvenez de la DGF que vous aviez à gérer quand vous étiez Adjoint aux finances et vous avez vu ce qu'il nous reste aujourd'hui donc il faut bien qu'on trouve une diversification de nos revenus et le foncier en fait partie, les cessions aussi.

Par ailleurs, je le dis et je m'arrêterai là, je voudrais vous dire que si la Ville a renoué aussi avec une situation budgétaire aussi favorable c'est parce qu'elle a fait preuve de beaucoup d'audace et d'imagination pour multiplier les sources de revenus, les partenariats et les financements potentiels.

Vous savez, quand sur une passerelle à 2,5 millions d'euros, vous avez 1 million de cofinancement, quand, j'en parlerai quand les choses seront signées sur de nouvelles infrastructures, vous avez des financements extraordinaires de la part de nos partenaires et bien on a tout lieu de s'en réjouir parce que c'est autant qui n'est pas défrayé du budget municipal.

Aujourd'hui, il faut qu'on fasse plus, en étant plus réactif avec sur le plan interne beaucoup moins, donc il faut se tourner vers l'externe et je terminerai mon propos comme je l'ai commencé, Maizières n'est pas une île, c'est heureux et en ayant élargi, je le pense, le champ des partenariats et les bonnes relations avec les autres Collectivités, nous pouvons actionner de nouveaux leviers qui nous permettent d'avancer de manière audacieuse pour la Ville.

Je voudrais terminer mon propos à ce stade, vous remerciez pour ce débat très constructif où il y a beaucoup de points de convergence au niveau de l'Assemblée Municipale et je me permets de vous souhaiter une bonne soirée dans l'immédiat et une bonne fin de semaine pour les deux jours qui viennent. Chers Collègues, merci à vous."

Le débat est clos après cette dernière intervention.

Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication le 8 mars 2021 et de sa transmission à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz le 8 mars 2021.
Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz, le 8 mars 2021.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
Conseiller départemental de la Moselle,

Julien FREYBURGER

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 057-215704339-20210305-20210305DOB-DE

Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.

N° ANTENNE/ PROGRAMME	INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	SENS	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020) VOTÉ AU CM DU 04/12/2020	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020) PRÉVU AU CM DU XX/XX/2021	ORDONNANCÉ JUSQUE 2019	ORDONNANCÉ JUSQUE 2020	ORDONNANCÉ JUSQUE 2021	PRÉVU 2020	MANDATÉ 2020	RESTE ENGAGÉ 2020	RÉALISÉ 2020	DISPONIBLE	PRÉVISIONS 2021	ORDONNANCÉ 2021	RESTE ENGAGÉ 2021	RÉALISÉ 2021	DISPONIBLE	PRÉVISIONS 2022	PRÉVISIONS 2023	PRÉVISIONS 2024	PRÉVISIONS 2025	PRÉVISIONS 2026
CAV419	TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	D	5 766 395,71	0,00	5 766 395,71	3 459 720,10	3 684 877,12	3 684 877,12	342 671,38	125 158,99	103 629,12	228 786,11	113 885,27	416 000,00	0,00	103 629,12	103 629,12	312 370,88	515 518,59	350 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PAT105	REHABILITATION DE LA MAISON DES SŒURS	D	1 315 079,61	-4 102,95	1 310 976,66	1 197 736,17	1 310 976,66	CLOTURÉ	117 343,44	113 240,49	0,00	113 240,49	4 102,95	CLÔTURÉ									
		R	145 012,00	-588,51	144 423,49	7 500,00	129 841,49		122 730,00	122 141,49	0,00	122 141,49	588,51										
PAT304	CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	D	379 293,68	0,00	379 293,68	325 606,35	327 448,49	327 448,49	53 687,33	1 842,14	12 469,26	14 311,40	39 375,93	51 845,19	0,00	12 469,26	12 469,26	39 375,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	9 000,00	0,00	9 000,00	450,00	450,00	450,00	8 550,00	0,00	8 550,00	8 550,00	0,00	8 550,00	0,00	8 550,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOC704	MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION	D	313 512,23	-548,42	312 963,81	197 990,72	310 963,81	CLOTURÉ	115 512,51	112 564,09	2 400,00	114 964,09	548,42	CLÔTURÉ									
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
CAV431	CREATION D'UNE PASSERELLE AU PONT DEMANGE	D	2 671 374,62	80 195,64	2 751 570,26	630 236,77	2 183 074,83	2 183 074,83	2 041 137,65	1 552 838,06	197 510,15	1 750 348,21	290 789,84	568 495,43	0,00	197 510,15	197 510,15	370 985,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	952 756,00	0,00	952 756,00	91 528,80	762 204,80	762 204,80	661 229,20	670 678,00	190 551,20	661 229,20	0,00	190 551,20	0,00	190 551,20	190 551,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENS163	EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA CLOTURÉ POUR FUSION AVEC LE PROGRAMME SUIVANT	D	1 470 000,00	-1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI17/01	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE ACCUEILLANT UN GROUPE SCOLAIRE ET L'EXTENSION DE LA MATERNELLE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE AU VAL MAIDERA	D	5 060 000,00	940 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	50 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00	1 965 000,00	0,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI17/02	AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE RUE SAINTE MARIE	D	1 899 645,34	140 157,60	2 039 802,94	374 472,22	424 569,24	424 569,24	144 000,00	50 097,02	12 652,80	62 749,82	81 250,18	392 663,05	0,00	12 652,80	12 652,80	380 010,25	1 222 570,85	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	50 000,00	542 500,00	592 500,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542 500,00	0,00	542 500,00	542 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI19/03	CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE AU PARC DANY MATHIEU	D	1 181 138,00	237 995,71	1 419 133,71	7 010,76	28 092,40	28 092,40	61 000,00	19 081,71	7 281,60	26 363,31	34 636,69	228 500,00	0,00	7 281,60	7 281,60	221 218,40	1 164 541,22	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	0,00	283 547,00	283 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 547,00	0,00	283 547,00	283 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI18/01	REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF CAMILLE MATHIEU	D	1 204 864,00	333 600,00	1 538 464,00	5 568,76	46 725,32	46 725,32	420 138,00	41 156,56	30 882,68	72 039,24	348 098,76	450 000,00	0,00	30 882,68	30 882,68	419 117,32	1 041 738,68	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	0,00	633 443,00	633 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI18/02	REAMENAGEMENT DU QUARTIER KENNEDY	D	2 262 857,62	0,00	2 262 857,62	37 180,12	37 180,12	37 180,12	2 677,50	0,00	2 677,50	2 677,50	0,00	233 177,50	0,00	2 677,50	2 677,50	230 500,00	1 992 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI19/01	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MUNICIPAL	D	1 530 000,00	0,00	1 530 000,00	0,00	106 541,58	106 541,58	149 400,00	106 541,58	16 042,50	122 584,08	26 815,92	97 566,42	0,00	16 042,50	16 042,50	1 523,92	595 892,00	250 000,00	95 000,00	95 000,00	300 000,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI19/02	TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET REPARATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	D	969 692,08	0,00	969 692,08	89 692,08	309 104,28	309 104,28	237 504,20	219 412,20	2 352,00	221 764,20	15 740,00	120 352,00	0,00	2 352,00	2 352,00	118 000,00	312 000,00	60 000,00	56 000,00	56 000,00	56 235,80
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPI20/01	AMENAGEMENT DU CENTRE MÉDICO SOCIAL POUR ACCUEILLIR LA POLICE MUNICIPALE ET LES ACTIVITÉS DU RAM	D	297 500,00	-200 000,00	97 500,00	0,00	2 356,80	2 356,80	27 500,00	2 356,80	43,20	2 400,00	25 100,00	95 143,20	0,00	0,00	0,00	95 143,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES			26 321 352,89	57 297,58	26 378 650,47	6 325 223,10	8 869 810,74	7 047 970,27	3 714 070,21	2 344 287,64	387 940,81	2 732 228,45	981 841,76	2 668 742,79	0,00	385 497,61	385 497,61	2 213 245,18	6 900 761,14	2 622 000,00	2 413 000,00	2 446 000,00	656 235,80
TOTAL DES RECETTES			1 156 768,00	1 458 901,49	2 615 669,49	149 476,80	942 296,29	812 654,80	992 509,20	792 819,49	199 101,20	991 920,69	588,51	1 025 148,20	0,00	1 025 148,20	1 025 148,20	0,00	633 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00